



Édition
Sept.
2021

GUIDE

des acteurs au service des personnes âgées

Réseau du CLIC de Lannion

Direction
personnes âgées
et personnes
handicapées



Côtes d'Armor
le Département



Édito



L'accompagnement des personnes âgées est au centre des grandes priorités de la collectivité départementale au titre des Solidarités humaines. Les politiques en faveur de l'accompagnement du Grand âge recouvrent de nombreux enjeux, à commencer par celui de la dignité de la personne et du respect de son choix de vie.

Parmi les dispositifs qu'il met en œuvre, le Conseil départemental assure l'animation, sur l'ensemble du territoire costarmoricain, des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), qui sont des accueils de proximité dédiés aux personnes âgées et à leur entourage.

Huit CLIC sont ainsi répartis sur le département. Ils sont tous labellisés de niveau 3, c'est-à-dire correspondant à une offre de service complète sur l'information, l'évaluation et la coordination des situations des personnes âgées qui les sollicitent. Ils respectent, dans l'exercice de leur mission, les valeurs communes de neutralité, confidentialité et de respect du choix de vie de la personne. Chacun pourra y trouver des réponses à ses questions, des solutions concrètes, des explications sur les démarches à effectuer. C'est également à partir des CLIC que des liens se nouent avec un réseau de professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Ces lieux centralisent toutes les informations susceptibles d'intéresser les personnes âgées et les professionnels des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

C'est dans cet esprit que ce guide pratique a pour objectif de mettre à la disposition des usagers et des partenaires l'essentiel des informations utiles pour guider les personnes âgées dans leurs démarches.

Je vous en souhaite bonne lecture

Christian Coail
Président du Département

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Coail', written in a cursive style.

Sommaire

Le Département s'investit pour un territoire solidaire.....5	L'aide aux aidants familiaux.....37
La Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)..... 6	L'accueil de jour 38
La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)..... 6	Les équipes spécialisées « Alzheimer » 39
Les services d'action sociale de proximité des Maisons du Département (MdD)..... 6	L'hébergement temporaire 40
	Le service TEMPOMUT..... 40
	Les séjours de répit pour les aidants 41
	L'accompagnement des aidants familiaux..... 41
Les CLIC, des lieux de ressource.....9	Votre logement.....43
Vos questions :..... 9	L'aide à l'amélioration/adaptation de l'habitat 44
La carte des CLIC du Département..... 10	
Des métiers et des compétences complémentaires..... 11	Les structures d'hébergement pour personnes âgées47
	Les établissements non médicalisés..... 48
Vos droits13	Les établissements médicalisés 48
Les Caisses de retraite 14	Les Résidences Autonomie 49
La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)..... 16	Les Résidences services privées 51
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) .. 17	L'accueil familial..... 52
Les Maisons France Services et Maisons de services aux publics (MSAP) 18	
Les Mutuelles 19	Votre santé55
L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)..... 19	Les structures hospitalières..... 56
L'aide sociale aux personnes âgées..... 20	L'hospitalisation à domicile (HAD)..... 59
	Les associations de malades 61
Vos services à domicile21	Votre protection juridique65
Les services d'aide à domicile..... 23	Les tribunaux judiciaires..... 66
1 - Les trois modalités d'intervention..... 23	Les associations de tutelles 67
A - L'aide à domicile en emploi direct 23	Les professionnels préposés d'établissement ou exerçant à titre individuel..... 67
B - Service mandataire..... 24	Les associations d'usagers..... 68
C - Service prestataire..... 24	
2- Les différents types de services à domicile . 25	Autres contacts utiles69
A - Les services d'aide à domicile (SAAD) autorisés tarifés..... 25	Numéros d'urgence 69
B - Les services d'aide à domicile autorisés non tarifés 27	Sites gouvernementaux 69
La garde de nuit à domicile..... 28	
Les services de soins infirmiers à domicile 28	Glossaire71
Les services de portage de repas à domicile..... 29	
La téléalarme 31	
Votre vie sociale.....33	
Les réseaux de visiteurs bénévoles à domicile 34	
L'aide à la mobilité..... 35	
1 - Le transport à la demande..... 35	
2- Les chèques « Sortir Plus » 36	



Le Département s'investit pour un territoire solidaire

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département a placé au cœur de ses priorités l'accompagnement des personnes fragilisées. Le Schéma Départemental des Solidarités 2017-2021 définit les 5 axes de la politique sociale que le Département va mettre en place pour les années à venir, dont un axe dédié à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Pour ce faire, le Département s'appuie sur ses propres services ainsi que sur l'ensemble des partenaires.

De nombreux agents départementaux travaillent au quotidien au service de cette population, au sein de la Direction générale du Pôle des Solidarités, de la Direction Personnes âgées et Personnes handicapées et des Maisons du Département.

Parmi les nombreux partenaires, citons notamment la Maison Départementale des Personnes Handicapées et l'Agence Régionale de Santé (ARS) par le biais des MAIA et des PTA.

• • • • • La Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)

Qu'est-ce que c'est ?

La DPAPH a pour double mission, d'une part, de **piloter l'organisation de l'offre en établissements et services** relevant de la compétence de la collectivité, et d'autre part, de **piloter et gérer les aides départementales de compensation de la perte d'autonomie** :

- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH),
- Aides sociales à l'hébergement,
- Accueil familial,
- etc.

Elle assure également la déclinaison de ces actions à l'échelle de chaque territoire par le biais des Maisons du Département.

Contact

DPAPH

1 rue du Parc - CS 42371 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1



• • • • • La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Qu'est-ce que c'est ?

La MDPH est le **principal interlocuteur pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap**. Elle accueille et accompagne la personne handicapée dans l'élaboration de son projet de vie. C'est également un lieu de ressources et de coordination pour tous les acteurs du handicap.



Contact

MDPH

3 rue Villiers de l'Isle Adam - CS 50401 - 22194 PLÉRIN CEDEX

Tél. 02 96 01 01 80

• • • • • Les services d'action sociale de proximité des Maisons du Département (MdD)

Qu'est-ce que c'est ?

Cinq Maisons du Département, et leurs antennes, couvrent l'ensemble du département. Les services d'action sociale de proximité (SASP) y assurent un **accompagnement social, tout au long de la vie, des ressortissants de chacun des territoires**.

Contact

Maison du Département de Lannion

13 Bd Louis Guilloux CS40728

22304 Lannion Cedex

Tél. 02 96 04 01 04

Les 5 Maisons du Département des Côtes d'Armor

Maison du Département de Lannion

13, boulevard Louis Guilloux
CS 40728
22304 LANNION CEDEX
02 96 04 01 04

Maison du Département de Saint-Brieuc

76 A rue de Quintin
CS 50551
22035 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
02 96 60 86 86

Site de Saint-Brieuc Couronne

2 rue Camille Guérin
CS 0551
22035 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
02 96 60 80 60

Site de Lamballe

13 et 17 rue du Jeu de Paume
CS 10234
22402 LAMBALLE CEDEX
02 96 50 10 30

Maison du Département de Guingamp

9 place Saint-Sauveur
CS 60517
22205 GUINGAMP CEDEX
02 96 40 10 30

Site de Rostrenen

6 B, rue Joseph Pennec
BP 7
22110 ROSTRENEN
02 96 57 44 00

Site de Paimpol

2 rue Henry Dunant
BP 239
22504 PAIMPOL CEDEX
02 96 55 33 00

Maison du Département de Dinan

Place René Plevin
CS 96370
22106 DINAN CEDEX
02 96 80 00 80

Maison du Département de Loudéac

Rue de la Chesnaie
CS 90427
22604 LOUDÉAC CEDEX
02 96 28 11 01



Les CLIC, des lieux de ressource dédiés aux personnes âgées et leur entourage

Au sein des services d'action sociale de proximité des Maisons du Département, les CLIC sont plus particulièrement dédiés aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie et personnes handicapées de plus de 55 ans. Ils se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches.

Le vieillissement est souvent accompagné d'une perte d'autonomie à laquelle il n'est pas toujours aisé de faire face. Aux mille et une questions qui se posent face aux problèmes de santé, vient s'ajouter la complexité des dispositifs d'aides.

Vos questions :

Suis-je assez valide pour rester en sécurité à mon domicile ?

Qui peut m'aider chez moi ?

Le logement de mes parents n'est plus adapté à leur âge. Que puis-je faire ?

Mes parents ne peuvent plus rester à la maison... Quelles sont les solutions ?

Quelles sont les aides ? Combien cela coûte-t-il ? À qui doit-on s'adresser ?

Si les ressources sont insuffisantes, quelles sont les obligations familiales ?

Ma maman (mon papa) souffre de solitude et je suis loin de chez elle (lui). Que faire ?

La carte des CLIC du Département

CLIC
Païmpol
Maison du Département
2 rue Henry Dunant - BP 239
22504 Païmpol Cedex
Tél. 02 96 20 87 20
Fax 02 96 55 33 09
clc-païmpol@cotesdaïmor.fr

CLIC
Lannion
Maison du Département
13 Bd Louis Guillaux - CS 40728
22304 Lannion cedex
Tél. 02 96 04 01 61
clc-lannion@cotesdaïmor.fr

CLIC
Guingamp
Maison du Département
9 place Saint-Sauveur
CS 80517
22205 Guingamp Cedex
Tél. 02 96 44 85 25
Fax 02 96 44 85 55
clc-guingamp@cotesdaïmor.fr

CLIC
Saint-Brieuc Terres et Mer
Maison du Département
76 B rue de Quimintin - CS 50251
22035 Saint-Brieuc Cedex
Tél. 02 96 77 68 68
Fax 02 90 03 42 02
clc-stb-terresetmer@cotesdaïmor.fr

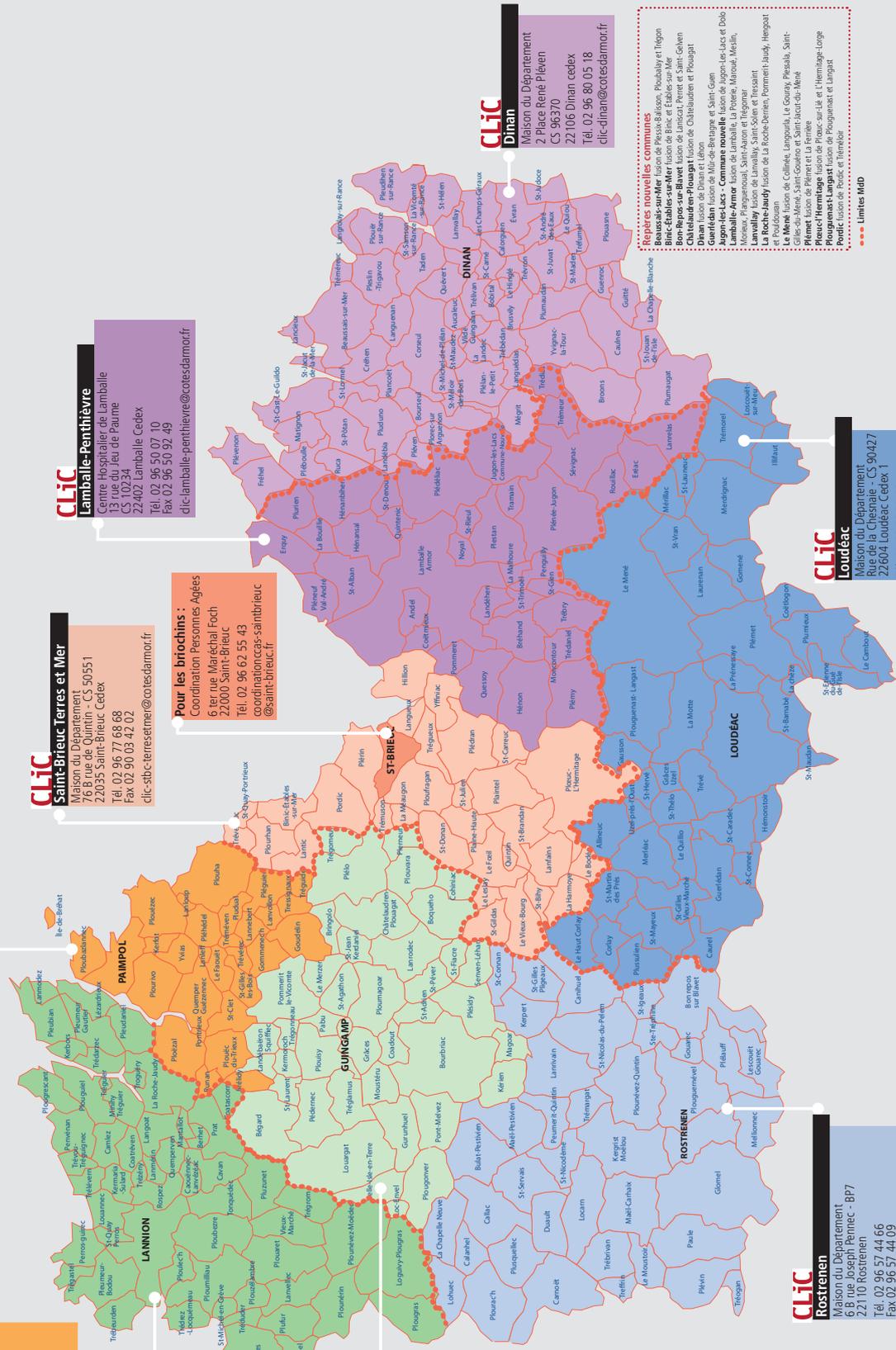
Pour les briochins :
Coordination Personnes Agées
6 ter rue Maréchal Foch
22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 62 55 43
coordinationccas-saintbrieuc
@saint-brieuc.fr

CLIC
Lamballe-Penthièvre
Centre Hospitalier de Lamballe
13 rue du Jeu de Paume
CS 10234
22402 Lamballe Cedex
Tél. 02 96 50 07 10
Fax 02 96 50 92 49
clc-lamballe-penthièvre@cotesdaïmor.fr

CLIC
Dinan
Maison du Département
2 Place Renée Pleven
CS 96370
22106 Dinan cedex
Tél. 02 96 80 05 18
clc-dinan@cotesdaïmor.fr

CLIC
Loudeac
Maison du Département
Rue de la Chesnaie - CS 90427
22604 Loudeac Cedex 1
Tél. 02 96 66 21 06
Fax 02 96 66 21 31
clc-loudeac@cotesdaïmor.fr

CLIC
Rostrenen
Maison du Département
6 B rue Joseph Penrec - BP7
22110 Rostrenen
Tél. 02 96 57 44 66
Fax 02 96 57 44 09
clc-rostrenen@cotesdaïmor.fr



CLIC
Pléneuf fusion de Pléneuf-Val-André et Pléneuf-Val-André
CLIC
Beaucouze fusion de Beaucouze et Beaucouze
CLIC
Binic-Etables-sur-Mer fusion de Binic et Etables-sur-Mer
CLIC
Bon-Repos-sur-Blavet fusion de Laniscat, Perret et Saint-Gelven
CLIC
Châteauléon-Plouagat fusion de Châteauléon et Plouagat
CLIC
Dinan fusion de Dinan et Dinan
CLIC
Jugon-les-Lacs - Commune nouvelle fusion de Jugon-les-Lacs et Dolo
CLIC
Lamballe-Armor fusion de Lamballe, La Poterie, Marzé, Meslin, Mérieux, Planguenoual, Saint-Aaron et Tregomar
CLIC
Lanvalley fusion de Lanvalley, Saint-Solien et Tressaint
CLIC
Le Mené fusion de Collinée, Langourla, Le Gouay, Plesasa, Saint-Gilles-de-Méné, Saint-Gouéno et Saint-Jacot-du-Méné
CLIC
Plemer fusion de Plemer et La Perrière
CLIC
Plemer-Herningage fusion de Plemer, sur-Isle et L'Herningage-Lorge
CLIC
Ponlic fusion de Ponlic, Planguenoual et Langat
CLIC
Limites Mdo

Des métiers et des compétences complémentaires

> Des chargées d'accueil/conseillères :

- répondent à vos questions,
- vous **informent** sur vos droits (aides financières, aide sociale, APA, prestations des caisses de retraite, hébergement permanent ou temporaire, services d'aides et de soins à domicile, adaptation du logement, téléalarme, vie associative et culturelle...),
- vous **orientent** vers les interlocuteurs compétents ou vers les services à domicile et les établissements
- vous **accompagnent** dans l'instruction des dossiers

> Des chargées de coordination :

- **évaluent vos besoins** lors d'une rencontre sur rendez-vous, soit à domicile, soit au CLIC
- vous **font des propositions** en fonction de vos besoins
- **mobilisent**, si nécessaire, les acteurs du territoire pour vous accompagner au mieux.

Toutes les actions du CLIC s'appuient, en effet, sur un travail en réseau avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les structures d'hébergement, les services sociaux des Caisses de retraite et du Conseil départemental, les professionnels libéraux (médecins, infirmiers), les associations de personnes âgées, les centres hospitaliers, etc.

8 CLIC, ainsi que la Coordination Personnes âgées de Saint Briec, interviennent sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor.

Contacts

Maison du Département de Lannion / CLIC

13 boulevard Louis Guilloux
CS 40728
22304 LANNION CEDEX
Tél. 02 96 04 01 61
clic-lannion@cotesdarmor.fr

Chargée d'accueil :

Anne-Marie QUILLEVERE

Conseillère :

En cours de recrutement

Chargées de coordination :

Anne-Marie QUINIOU
Servane COADIC

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi :
8h30-12h30 / 13h30-17h30

Permanence téléphonique

le matin

Accueil au CLIC sur rendez-vous

Visites à domicile sur rendez-vous

> le territoire couvert par le CLIC de Lannion





Vos droits

Les Caisses de retraite

Qu'est-ce que c'est ?

Dans chaque Caisse de retraite, le conseiller retraite **accompagne la constitution des dossiers retraite** et répond à toutes les questions relatives à la retraite (relevé de carrière, pension de réversion...).

Par ailleurs, la plupart des Caisses de retraite ont **un service social dont l'objectif est de préserver le plus longtemps possible l'autonomie à domicile des retraités affiliés**. Les assistantes sociales peuvent apporter des conseils aux personnes nécessitant un soutien et/ou un accompagnement social. Des aides sont possibles, sous conditions de ressources :

- **le plan d'actions personnalisé (PAP)**: aides au maintien à domicile
- **l'ARDH**: aide au retour à domicile après hospitalisation
- **l'ASIR**: aide aux retraités en situation de rupture (deuil, isolement,...)
- **les aides à l'habitat**: aides aux équipements techniques ou diagnostics d'amélioration du logement.

Des **ateliers collectifs d'informations et de conseils** sont également proposés sur la prévention de perte d'autonomie (nutrition, mémoire, équilibre, sommeil, aide aux aidants,...)

Contacts selon l'affiliation

> Pour les retraités du Régime Général

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT Bretagne)

- www.lassuranceretraite.fr

■ Siège:

Centre Eleusis 4 - 1 rue Pierre et Marie Curie - 22190 PLÉRIN

Permanences

> Accueil sur RDV au 39 60 (*service 0,06 €/min + prix appel*):
du lundi au vendredi 8h-17h

■ Service social:

CPAM - 106 Bd Hoche - 22024 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Permanences

> Accueil sur RDV au 36 46 (*service 0,06 €/min + prix appel*):
lundi 8h45-12h
mardi 13h30-16h sauf 4^e mardi 9h-12h
mercredi et jeudi 8h45-12h30

Permanences délocalisées

Uniquement sur RDV au 3960 pour les dossiers retraite et au 3646 pour les dossiers sociaux (*service 0,06 €/min + prix appel*)

LANNION - Agence retraite du pays du Trégor - Bâtiment B17 rue Saint-Marc

Accueil uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 13h

CAVAN - MSAP - 2 rue Maurice Denis

Tél : 02 96 35 99 40

Mail : msap.cavan@lannion-tregor.com

TRÉGUIER - MSAP - 12 rue Laménais

Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h et 13h30 à 16h30

Antenne de Penvénan le vendredi de 9h15 à 12h

Antenne de Pleudaniel du lundi au Vendredi de 9h à 17h

Tél : 02 96 92 33 46

Mail : msap.treguier@lannion-tregor.com

> Pour les retraités du Régime des Indépendants

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) (ex RSI) a été intégrée au régime général de la CARSAT. Ce changement est automatique. Vous n'avez rien à faire. Votre protection sociale reste inchangée, vous gardez les mêmes droits.

■ Bénéficiaires

Artisans, commerçants, professions libérales et leurs ayants droit.

■ **Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT Bretagne)**

236 rue de Châteaugiron - 35030 RENNES CEDEX 9

Tél. 3960

www.carsat-bretagne.fr

> Pour les retraités du Régime Agricole

■ **Mutualité Sociale Agricole (MSA)**

■ **Siège:**

12 rue de Paimpont - 22025 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Tél. 02 96 78 87 00

Permanences à SAINT-BRIEUC

du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Permanences Service social: uniquement sur RDV

Permanences délocalisées

LANNION – route de Tréguier (*rond-point de Saint-Marc*)

Uniquement sur rendez-vous au 02 98 85 79 79

> Pour les retraités du Régime des Marins

■ **Caisse de Retraite des Marins (ENIM/CRM) / Service social maritime**

■ **Bénéficiaires**

Les pensionnés, les ressortissants des administrations et des organismes maritimes ainsi que leur famille et leurs ayants droit.

■ www.ssm-mer.fr

■ **Antenne de Saint-Brieuc:** 16 Quai Armez – Carré Rosengart – 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 33 18 23

■ **Permanences uniquement sur RDV**

■ **Permanences délocalisées** uniquement sur RDV

Antenne de Paimpol: Maison de la Mer-Terre Plein de Kerpallud - 22500 PAIMPOL

Tél. 02 96 20 81 18

Permanences: jeudi matin – 1^{er} et 3^e mardi du mois

> Pour les retraités de la SNCF

■ **Service Social SNCF**

■ **Bénéficiaires**

Retraités de la SNCF et/ou leurs conjoints.

Toutes personnes en activité à la SNCF et leur famille.

■ **Siège:** Esplanade Alfred Jarry - 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 01 61 50

Permanences: uniquement sur RDV

Pas de permanences délocalisées

> Pour les retraités des caisses complémentaires AGIRC-ARRCO-IRCANTEC

■ **Centre d'Information Conseil et Accueil des Salariés (CICAS) des Côtes d'Armor**

■ www.cicas.agirc-arrco.fr

■ **Siège:** Cicas des Côtes d'Armor - 1 rue Villiers de l'Isle d'Adam - 22190 PLÉRIN

Tél. 0 820 200 189 (*service 0,09 €/min + prix appel*)

Permanences

Accueil sur RDV: du lundi au vendredi 8h30-18h

■ **Permanences délocalisées**

PAIMPOL - Mairie de Paimpol selon les disponibilités sinon réception à Saint-Brieuc.

GUINGAMP - 10 rue Marcel Paul - le jeudi 9h30-12h00 et 13h30-16h30

• • • • • La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Qu'est-ce que c'est ?

L'action de la CAF est essentiellement tournée vers les familles mais cet organisme de Sécurité Sociale gère également **les aides au logement pour les personnes âgées retraitées**.

Si vous payez un loyer ou remboursez un prêt pour votre résidence principale ou si vous êtes hébergé à titre onéreux chez des particuliers ou bien hébergé en foyer, maison de retraite voire en unité de soins longue durée, et si vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement (Aide personnalisée au logement – APL ou Allocation Logement à caractère social – ALS).

■ Bénéficiaires

Les personnes retraitées ayant :

- une **charge de logement** (loyer, prêt, redevance hébergement),
- des **ressources modestes**.

■ Démarches

Se renseigner auprès d'un conseiller de la CAF.

Contacts

Caisse d'Allocations Familiales

- www.caf.fr

- **Siège** : Avenue des Plaines Villes - 22440 PLOUFRAGAN

Tél. 32 30 (service 0,06 €/min + prix appel)

Permanences

Accueil sur RDV : du lundi au vendredi 9h-16h30

Permanences délocalisées

Uniquement sur RDV au 32 30 (service 0,06 €/min + prix appel)

LANNION - Antenne CAF - 8 rue de Kermaria

Accueil sur rendez-vous : mardi, jeudi et vendredi 9h-12h / 13h30-16h30

CAVAN - MSAP - 2 rue Maurice Denis

Tél : 02 96 35 99 40

Mail : msap.cavan@lannion-tregor.com

TRÉGUIER - MSAP - 12 rue Laménais

Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h et 13h30 à 16h30

Antenne de Penvénan le vendredi de 9h15 à 12h

Antenne de Pleudaniel du lundi au Vendredi de 9h à 17h

Tél : 02 96 92 33 46

Mail : msap.treguier@lannion-tregor.com

• • • • • **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**

Qu'est-ce que c'est ?

- Accueil et information du public (*accès au droit à l'assurance maladie - accès et orientation dans le système de soins*)
- Dépôt de dossiers simples
- Renseignements et constitution de dossiers complexes
- Mise à jour des cartes vitales
- Couverture Maladie Universelle (CMU): renseignements et constitution des dossiers
- Complémentaire Santé Solidaire (CSS): renseignements et constitution des dossiers
- Constitution des demandes d'aides financières
- Information sur les démarches administratives à accomplir auprès d'autres institutions

■ **Bénéficiaires**

Assurés et bénéficiaires du régime général.

■ **Démarches**

Téléphoner ou se rendre sur place muni de sa carte Vitale ou de son attestation.

Contacts

- www.ameli.fr

- **Siège:** 106 Bd Hoche - 22024 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
Tél. 36 46 (*service 0,06 €/min + prix appel*)

Permanences

Accueil du lundi au vendredi 8h30-17h

Permanences délocalisées

LANNION - Agence de Lannion - 17 boulevard Louis Guilloux

Sans RDV et sur RDV : du lundi au vendredi de 8h30-12h30 / 13h30-17h

TRÉGUIER - Point d'accueil (MSAP) - 12 rue Laménais

Uniquement sur RDV : le vendredi

Les Maisons France Services et Maisons de services aux publics (MSAP)

Qu'est-ce que c'est ?

Les Maisons France Services et les MSAP se développent dans les communes afin de proposer aux usagers un accès de proximité à divers services, dont les services de la CAF, la CPAM, la CARSAT, la MSA, l'emploi direct CESU, etc. Y sont disponibles informations, services en lignes et accompagnement dans les démarches administratives.

Les Maisons France Services et les MSAP peuvent être implantées dans des bureaux de La Poste, des Centres médico-sociaux, des Offices du tourisme, des Médiathèques, etc. Des permanences peuvent être organisées en mairie, dans des locaux associatifs, etc. ou en services itinérants.

Contacts

- **TRÉGUIER** -Espace France Services
12, rue Lamennais - 22220 TRÉGUIER
Tél. 02 96 92 33 46
franceservices.treguier@lannion-tregor.com
Ouverture :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (sauf le vendredi 16h30)

- **PLEUDANIEL** - Maison communautaire de Pleudaniel - Antenne France Services
Kerantour - 22740 PLEUDANIEL
Tél. 02 96 22 10 00
maisoncommunautaire.pleudaniel@lannion-tregor.com
Ouverture :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

- **PENVENAN** - Antenne France Services - Penvénan
Mairie - Place de l'Eglise - 22710 PENVENAN
Tél. 02 96 92 33 46
msap.treguier@lannion-tregor.com
Ouverture :
sur rendez-vous le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

- **CAVAN** - Maison de services au public - Cavan
2, rue Maurice Denis - 22140 CAVAN
Tél : 02 96 35 99 40
msap.cavan@lannion-tregor.com
Ouverture :
du lundi au samedi midi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf le jeudi après-midi)

- **PLOUARET** - Maison communautaire de Plouaret - Espace France Services
Rue Louis Prigent - 22420 PLOUARET
Tél. 02 96 05 55 50
franceservices.plouaret@lannion-tregor.com
Ouverture :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf le mercredi et le vendredi après-midi)

Les Mutuelles

Certaines Mutuelles ont un service d'action sociale qui peut proposer des aides aux personnes âgées.

- Contacter sa mutuelle pour de plus amples informations.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Qu'est-ce que c'est ?

L'APA est une aide financière mensuelle qui permet aux personnes âgées en perte d'autonomie de bénéficier des aides humaines dont elles ont besoin dans leur vie quotidienne.

L'APA répond à des besoins différents selon que la personne vit à son domicile ou en établissement.

Pour les personnes qui vivent à leur domicile, l'APA peut participer au financement de différentes prestations :

- l'intervention d'une **auxiliaire de vie à domicile** (pour l'aide à la personne, soutien à l'aidant...),
- la participation aux **frais d'hébergement temporaire**, en famille d'accueil agréée, en accueil de jour dans les établissements autorisés à cet effet,
- le portage de **repas à domicile**,
- les **protections** en cas d'incontinence,
- la **téléalarme**,
- le **diagnostic habitat** (visite d'un ergothérapeute).

Pour les personnes qui vivent en famille d'accueil ou en établissements, l'APA sert au règlement de la part des services rendus, liés à la perte d'autonomie.

L'APA est une aide définitive, non récupérée sur l'héritage.

▪ Bénéficiaires

Personne de **60 ans ou plus** qui, en raison de son état physique ou mental, se trouve en **perte d'autonomie** nécessitant une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou nécessitant une surveillance régulière.

Il faut résider de façon stable et régulière en France. Les personnes étrangères doivent être titulaires d'une carte de séjour.

▪ Démarches

Faire une demande d'APA auprès du Département: l'évaluation du niveau de perte d'autonomie conditionnera l'attribution ou non de l'APA et le montant alloué.

- **pour une personne à domicile**: le dossier est disponible auprès du CLIC, CCAS/CIAS de votre commune ou du service APA du Département ou téléchargeable sur le site Internet du Département.
- **pour une personne en établissement**: se renseigner directement auprès de l'établissement.

Contacts

Département des Côtes d'Armor

Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)

▪ Service APA

1 rue du Parc - CS 42371 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Tél. 02 96 62 62 12 - Fax 02 96 62 46 66

<https://cotesdarmor.fr> (rubrique Vos Services)

• • • • • L'aide sociale aux personnes âgées

Qu'est-ce que c'est ?

Les prestations d'aide sociale constituent une avance consentie par le Département pour financer le maintien à domicile ou l'hébergement en établissement :

- aide à domicile (services ménagers)
- aide aux frais de repas en résidences autonomie (ex EHPA)
- aide à l'hébergement à titre onéreux chez des particuliers (accueillants familiaux agréés) ou dans un établissement (EHPAD)

Ces aides ne remplacent ni la solidarité familiale, ni l'obligation légale des enfants d'aider leurs parents, dans la limite de leurs moyens financiers.

Les prestations d'aide sociale **sont récupérables** au décès du bénéficiaire dans la limite du montant net de l'héritage ou de la donation.

■ Bénéficiaires

Personnes de 65 ans et plus, dépourvues de ressources suffisantes.

■ Démarches

Dossier à constituer obligatoirement auprès du CCAS ou CIAS de votre commune.

Contacts

Département des Côtes d'Armor

Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)

■ Service Aide Sociale

1 rue du Parc - CS 42371 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Tél. 02 96 62 85 13 - Fax 02 96 62 62 27

<https://cotesdarmor.fr> (rubrique Vos Services)

Si vous souhaitez avoir davantage de précisions sur les différentes formes d'aide sociale, vous pouvez demander la brochure éditée à cet effet au CLIC, au CCAS (ou mairie) ou en consultant le site du Département <https://cotesdarmor.fr> (rubrique Vos Services)

Vos services à domicile



Les services d'aide à domicile

Qu'est-ce que c'est ?

L'emploi d'une aide à domicile vise à permettre à une personne âgée ou fragilisée, qui souhaite continuer à vivre à son domicile, d'être aidée dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne.

Les services se distinguent selon leurs modalités d'intervention :

- prestataire,
- mandataire,
- emploi direct.

1 - Les trois modalités d'intervention

A - L'aide à domicile en emploi direct

La personne âgée est employeur de la personne de son choix.

> Qui fait les démarches administratives ?

La personne âgée établit elle-même un contrat avec le salarié en cas d'emploi régulier ou permanent ainsi que les bulletins de salaire. Elle rémunère le salarié chaque mois et effectue les déclarations auprès de l'Urssaf (heures effectuées, salaires versés) qui établit les cotisations sociales à payer.

L'utilisation du Chèque Emploi Service Universel (CESU) facilite les démarches car il permet d'effectuer simplement les déclarations (heures, salaires) auprès de l'Urssaf qui se charge ensuite d'établir les bulletins de salaire et de calculer les cotisations sociales prélevées automatiquement sur le compte de la personne âgée.

> Devez-vous appliquer une convention collective ?

Oui, la convention collective nationale des salariés du particulier employeur, quel que soit le mode de paiement et de déclaration (CESU ou autre).

> Que payez-vous ?

Le salaire et les cotisations sociales qui en découlent, les congés, d'éventuels frais annexes (repas, déplacements,...) ainsi que les indemnités de licenciement en cas de contrat passé avec le salarié.

> Combien ?

Vous convenez d'un salaire avec la personne employée en respectant la convention collective des particuliers employeurs (salaire minimum, grille de salaire en fonction de la qualification...).

> Y a-t-il exonération de charges ?

Les personnes de plus de 70 ans ainsi que les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA), d'une carte d'invalidité à 80 % ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) bénéficient de l'exonération des charges patronales de sécurité sociale.

L'emploi direct à domicile ouvre également droit à une réduction d'impôt (ou crédit d'impôt) de 50 % du reste à charge, une fois les aides publiques déduites.

> Qui organise le travail ?

Vous, en accord avec le salarié.

Contacts

FEPEM Bretagne

(Fédération nationale des particuliers employeurs)

Relais Particulier Emploi Région Bretagne

91 avenue Aristide Briand - 35000 RENNES

Tél. 09 72 72 72 76

www.fepem.fr

Centre National CESU

63 rue de la Montat

42961 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 9

Tél. 0806 802 378 (gratuit + prix d'un appel)

www.cesu.urssaf.fr

B - Service mandataire

La **personne âgée est employeur** de l'aide à domicile **mais les démarches administratives sont effectuées par le service mandataire** (contrat de travail, déclarations Urssaf, bulletins de salaire, remplacement de l'aide à domicile...).

> Qui recrute ?

Vous. Le service mandataire peut proposer des candidatures.

> Qui fait les démarches administratives ?

Vous déléguez au mandataire la totalité des tâches administratives, tout en gardant la responsabilité employeur.

> Qui gère les relations de travail ?

Vous. Le mandataire peut vous proposer un soutien dans vos démarches. Mais en dernier ressort, la décision vous appartient.

> Qui met fin au contrat d'intervention ?

Vous. Le mandataire vous apporte un soutien dans les démarches et les formalités de rupture.

> Que payez-vous ?

Le salaire et les cotisations sociales qui en découlent, les congés, d'éventuels frais annexes (repas, déplacement...) ainsi que les indemnités de licenciement. Sont également à payer les frais de gestion au service mandataire.

> Combien ?

Vous convenez d'un salaire avec la personne employée en respectant la convention collective des particuliers employeurs (salaire minimum, grille de salaire en fonction de la qualification...).

> Y a-t-il exonération de charges ?

Les personnes de plus de 70 ans ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée à l'Autonomie, d'une carte d'invalidité à 80 % ou de la Prestation de Compensation du Handicap bénéficient de l'exonération des charges patronales de sécurité sociale.

Le recours à un service mandataire ouvre également droit à une réduction d'impôt (ou crédit d'impôt) de 50 % du reste à charge, une fois les aides publiques déduites.

> Qui organise le travail ?

Le service mandataire définit avec vous une organisation de travail.

C - Service prestataire

La **personne âgée fait appel à un service employeur qui assume l'entière responsabilité de l'intervention.**

> Qui recrute ?

Le service prestataire lui-même.

> Qui fait les démarches administratives ?

Le service assume la totalité des démarches.

> Qui gère les relations de travail ?

En cas de conflit, le service a l'obligation de prendre en compte la difficulté et d'y apporter une réponse adaptée.

> Devez-vous appliquer une convention collective ?

Le service applique la réglementation qui le concerne (*Code du travail ou statut de la fonction publique*).

> Qui organise le travail ?

Le service prestataire, en fonction des besoins que vous aurez définis avec lui.

> Qui met fin au contrat ?

Le service assume l'entière responsabilité de la rupture.

> Que payez-vous ?

Les factures établies par le service prestataire, incluant le salaire de l'aide à domicile ainsi que la prestation du service. Le montant à payer varie selon le dispositif dans le cadre duquel intervient l'aide à domicile. En effet, des aides peuvent être accordées, le plus souvent selon conditions de ressources, par les caisses de retraite ou le Département (*par le biais de l'Aide Sociale ou de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie*).

2- Les différents types de services à domicile

A - Les services d'aide à domicile (SAAD) autorisés tarifés

Il s'agit de services autorisés par le Président du Département pour accompagner la personne âgée dans les actes essentiels du quotidien (toilette, habillage, repas, entretien du lieu de vie, courses, ...).

Leur périmètre d'intervention est défini dans l'arrêté d'autorisation et les tarifs sont fixés annuellement par le Département.

Ce sont majoritairement des services publics ou associatifs.

Depuis 2018, le Département développe une démarche qualité des services d'aide à domicile en invitant progressivement tous les services tarifés à signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Contacts

Qui contacter ?	Communes d'intervention	Services		Garde de nuit	Soins à domicile
		Prestataire	Man-dataire		
ADMR Aide à domicile en milieu rural Fédération des Côtes d'Armor 2 rue Claude Bernard - CS 70207 – 22192 PLÉRIN CEDEX Tél. 02 96 61 42 36					
Antenne de Goëlo-Argoat-Trégor Tél. 02 96 29 41 32	Lanvellec, Loguivy-Plougras, Plestin-Les-Grèves, Plougras, Ploumilliau, Plounérin, Plounevez-Moëdec, Plouzelambre, Plufur, St Michel-en-Grève, Trédrez-Locquémeau, Tréduder, Trémel	X	X		
APF <i>(Association des paralysés de France)</i> Pôle Domicile 1A avenue du Chalutier sans pitié 22190 PLÉRIN - Tél. 02 96 33 71 96					
Antenne de Lannion 5 Place Saint-Yves Kerhuel 22300 LANNION SAAD : Tél. 02 96 48 53 37	Berhet, Camlez, Caouënnec Lanvezéac, Cavan, Coatascorn, Coatréven, Kermaria-Sulard, Langoat, Lanmérin, Lannion, La Roche-Jaudy, Louannec, Mantallot, Minihi-Tréguier, Penvénan, Perros Guirec, Plestin-Lès-Grèves, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Plougrescant, Plouguiel, Ploulec'h, Ploumilliau, Plouzélambre, Pluzunet, Prat, Quemperven, Rospez, St-Michel-En-Grèves, St-Quay-Perros, Tonquédec, Trébeurden, Trédrez-Locquémeau, Tréduder, Trégastel, Tréguier, Trélévern, Trévou-Tréguignec, Trézény	X	X		

Qui contacter ?	Communes d'intervention	Services		Garde de nuit	Soins à domicile
		Presta-taire	Man-dataire		
CCE TI JIKOUR (partenaire AVEC) 5 Hent Becheneg 22420 Le Vieux Marché Tél. 02 96 38 85 38					
Secteur de LE VIEUX-MARCHÉ	Lanvellec, Le Vieux-Marché, Loguivy-Plougras, Plouaret, Plougras, Plounérin, Plounévez Moëdec, Pluzunet, Tonquédec, Trégrom	X			X
Secteur de PRAT	Berhet, Cavan, Coastascorn, Mantallot, Prat, Quemperven, La Roche-Jaudy (Hengoat, La Roche-Derrien, Pommerit-Jaudy, Pouldouran), Troguéry	X			X
GCSMS LTS (Lannion-Trégor Solidarités) 1 Rue Gaspard Monge - CS 10761 22 307 LANNION CEDEX Tél. 02 96 22 15 20					
Antenne de St Quay-Perros 25 Avenue de la Mairie 22 700 ST-QUAY-PERROS Tél. 02 96 91 00 09	Kermaria-Sulard, Louannec, Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou, St-Quay-Perros, Trébeurden, Trégastel, Trélévern, Trévou-Tréguignec	X			X
Antenne de Plestin-Les-Grèves Place Park An Dour 22 310 PLESTIN-LES-GRÈVES Tél. 02 96 54 12 88	Plestin-Les-Grèves, Ploumilliau, Plouzélambre, Plufur, St-Michel-en-Grèves, Trédrez-Locquémeau, Tréduder, Trémel	X			X
Antenne de Lannion 1 Rue Gaspard Monge CS 10761 22 307 LANNION CEDEX Tél. 02 96 46 43 16	Caouënnec-Lanvezéac, Lannion, Ploubezre, Ploulec'h, Rospez	X			X
Antenne de Pleudaniel Maison du Développement Kérantour 22740 PLEUDANIEL Tél. 02 96 55 50 15	Kerbors, Lanmodez, Lézardrieux, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier, Trédarzec	X			X
Antenne de Tréguier 13 rue Peltier 22220 TRÉGUIER Tél. 02 96 92 24 44	Camlez, Coatréven, Langoat, Lanmérin, Minihi-Tréguier, Penvénan, Plougrescant, Plouguiel, Tréguier, Trézény	X			X
DOMICILE ACTION TRÉGOR Espace de Kermaria 11 bd Louis Guilloux - 22300 LANNION Tél. 02 96 37 00 79		X	X		

B - Les services d'aide à domicile autorisés non tarifés

Il s'agit de services autorisés par le Président du Département pour accompagner la personne âgée dans les actes essentiels du quotidien (toilette, habillage, repas, entretien du lieu de vie, courses, ...) mais sans périmètre d'intervention défini, ni tarif fixé par le Département.

Pouvant intervenir sur tout le Département, ils privilégient la plupart du temps le territoire autour de leur ville siège.

Les tarifs sont librement fixés par le gestionnaire. Pour autant, pour les personnes relevant de l'APA, le Département peut participer au financement dans le cadre d'un plan d'aide.

Ce sont majoritairement des services privés.

Contacts

Qui contacter ?	Services		Garde de nuit
	Presta-taire	Manda-taire	
AIDE 2 VIE 34 route de Tréguier – 22700 LOUANNEC Tél. 02 96 23 16 41	X		X
ARMOR 2AD 9, route du Launay - 22140 PRAT Tél. 06 38 43 20 54	X		
DA GER Services 22B rue des Frères Le Montréer – 22700 PERROS-GUIREC Tél. 02 96 49 00 60	X		X
DOMALIANCE Lannion 34C rue Jean Savidan - 22300 LANNION Tél. 02 96 13 54 36	X		
LES FÉES D'ÉMILIE 12, Rue du Général de Gaulle 22200 GUINGAMP Tél. 02 90 52 04 20	X		X
SÉNIORS Privilèges 9 rue René Descartes - 22300 LANNION Tél. 02 96 48 47 89	X		
VITALLIANCE Paimpol (ex Aid'Adom) Maison de la Mer - Terre Plein de Kerpallud - 22500 PAIMPOL Tél. 02 96 16 17 98	X		X

Liste susceptible d'évoluer

N.B. : Tout autre service d'aide à domicile, non autorisé par le Président du Département, n'est pas habilité à intervenir directement auprès des personnes âgées fragilisées, excepté des heures de ménage, de jardinage, de bricolage...

• • • • • **La garde de nuit à domicile**

Qu'est-ce que c'est ?

Certains services d'aide à domicile assurent également le service de garde de nuit. Tout en constituant une présence rassurante et un relais pour la famille et l'entourage, il propose :

- une aide au coucher, à une heure choisie
- un service de confort pendant la nuit (changement des protections, aide au transfert pour aller aux toilettes,...)

■ **Bénéficiaires**

Les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap ou souffrant d'une maladie chronique évolutive.

Contacts

- Se référer au **tableau des SAAD** ci-dessus.

• • • • • **Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)**

Qu'est-ce que c'est ?

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) sont autorisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Lorsqu'ils sont gérés par des structures disposant d'un SAAD, les deux services sont généralement coordonnés. On parle alors de Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).

Encadrés par des infirmiers coordinateurs, les aides-soignants interviennent sur prescription médicale chez les personnes âgées ou en situation de handicap pour effectuer les soins nécessaires au maintien de leur autonomie et de leur hygiène.

Cela permet d'éviter ou de retarder une hospitalisation ou une entrée en structure ou de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.

■ **Bénéficiaires**

Les personnes âgées ou handicapées ayant perdu partiellement ou totalement leur autonomie.

■ **Démarches**

Demande à établir par le médecin traitant et qui devra recevoir l'accord du médecin conseil de la caisse de sécurité sociale du demandeur.

Contacts

- Se référer aux **tableaux des SAAD** ci-dessus

• • • • • Les services de portage de repas à domicile

Qu'est-ce que c'est ?

Lorsqu'une personne âgée rencontre des difficultés pour préparer ses repas, elle peut faire appel à la livraison de repas à domicile. Cela lui permet de rester à son domicile et de continuer à bien se nourrir.

Le prix de cette prestation se décompose en deux volets: le coût du repas et le coût de la livraison.

Le tarif du repas est librement fixé par le service, il est donc recommandé de se renseigner auprès du CLIC s'il existe plusieurs opérateurs sur le secteur concerné.

Des aides financières existent et portent uniquement sur le coût de la livraison.

■ Bénéficiaires

Les personnes âgées de 60 ans et plus.

■ Démarches

Le CLIC peut vous informer des dispositifs d'aide financière liée au portage de repas à domicile.

Contacts

Qui contacter ?	Communes d'intervention
CCAS Lannion Espace administratif et social de Kermaria 11 boulevard Louis Guilloux 22300 LANNION Tél. 02 96 46 13 22	Ploubezre, Rospez, Ploulec'h
CCAS Loguivy-Plougras Place de la Mairie 22780 LOGUIVY-PLOUGRAS Tél. 02 96 38 52 59	Loguivy-Plougras, Plounérin, Plougras
CCAS Perros-Guirec Tél. 02 96 49 02 42	Perros-Guirec
CCAS Plounévez-Moëdec Tél. 02 96 38 62 01	Plounévez-Moëdec, Trégrom
CDC Presqu'île de Lézardrieux Kerantour - 22740 PLEUDANIEL Tél. 02 96 22 10 00	Kerbors, Pleubian, Lanmodez, Pleumeur-Gautier, Lézardrieux, Trédarzec, Pleudaniel
Da Ger Services 26 rue des Frères le Montreer 22700 PERROS-GUIREC Tél. 02 96 49 00 60	Perros-Guirec, Trégastel, Louannec, Pleumeur-Bodou, Trébeurden, Lannion
EHPAD Cavan 1 rue Monge CS 10761 - 22307 LANNION Tél. 02 96 05 09 00	Berhet, Caouënnec-Lanvézéac, Cavan, Coatacorn, Mantallot, Prat, Pluzunet, Quemperven, Tonquédec
EHPAD Trélévern 12 rue Louis Adam - 22660 TRÉLEVERN Tél. 02 96 23 72 88	Trélévern, Trévou-Tréguignec

Qui contacter ?	Communes d'intervention
EHPAD Plestin les Grèves Place de la Mairie 22310 PLESTIN-LES-GRÈVES Tél. 02 96 35 65 78	Plestin-Les-Grèves, Plufur, Trémel, Lanvellec, Tréduder, Plouzélambre et à titre exceptionnel St-Michel-en-Grève, Ploumilliau
EHPAD Plouaret Place de l'Église - 22420 PLOUARET Tél. 02 96 46 62 02	Plouaret, Le Vieux-Marché, Lanvellec
EHPAD Ploumilliau 14, bis rue Anatole Lebraz 22300 PLOUMILLIAU Tél. 02 96 35 45 92	Ploumilliau, Trédrez-Locquémeau, St-Michel-en-Grève, Plouzélambre, Lanvellec
Les Menus Services 7 Bd de La Fayette – 22300 LANNION Tél. 02 96 35 08 38	Tout le territoire du clic
Mairie Trébeurden 7 Rue des Plages - 22560 TRÉBEURDEN Tél. 02 96 15 44 00	Trébeurden
Mairie Pleumeur-Bodou 3 Place du Bourg - 22560 PLEUMEUR-BODOU Tél. 02 96 23 91 17	Pleumeur-Bodou
Restaurant « Le Relais de la Place » Place du Centre - 22300 ROSPEZ Tél. 02 96 38 07 16	Rospez
Les pieds sous la table Tél. 06 11 37 28 27	Perros-Guirec, Saint-Quay-Perros, Louannec, Trégastel, Pleumeur-Bodou, Trédrez, Locquémeau, Lannion, Tréguier, Penvénan, Trévous-Tréguignec, Trélévern, La Roche-Jaudy (<i>Hengoat, La Roche-Derrien, Pommerit-Jaudy, Pouldouran</i>), Quemperven, Rospez... secteur évolutif

La téléalarme

Qu'est-ce que c'est ?

La téléalarme est un dispositif permettant aux personnes dont l'autonomie est fragilisée du fait de leur santé, de leur handicap ou de leur isolement, d'alerter les membres d'un réseau de solidarité ou un centre d'assistance.

L'appareil est composé de deux parties: le médaillon et le transmetteur.

Le médaillon est une télécommande radio à porter sur soi. Il suffit d'une pression sur celui-ci pour déclencher le transmetteur qui, à son tour, composera directement le numéro du centre de télésurveillance 24h/24h. Une fois le signal reçu, le centre de télésurveillance prévient les personnes préalablement désignées.

La téléassistance est en constante évolution et des systèmes novateurs sont apparus ces dernières années:

- la téléassistance mobile avec ou sans système de géolocalisation,
- la téléassistance dite « active » qui se déclenche automatiquement à l'aide de capteurs (en cas de chute, notamment).

■ Les aides financières possibles

Dans le cadre de l'APA à domicile

- Aides exceptionnelles de certaines Caisses de retraite
- Caisses de retraite complémentaire
- Mutuelles (selon les contrats)

■ Démarches

Avant de prendre contact avec un organisme de téléalarme, contacter d'abord sa caisse de retraite ou sa mutuelle car certaines caisses ont des conventions de partenariat avec un organisme de téléalarme pré-désigné

Contacts

Pour trouver un organisme de téléalarme, **contacter le CLIC** ou **un service d'aide à domicile**.





Votre vie sociale

• • • • • Les réseaux de visiteurs bénévoles à domicile

Qu'est-ce que c'est ?

Les réseaux de visiteurs bénévoles peuvent être portés par des associations, des collectivités, des établissements, des caisses de retraite, etc.

Ils ont pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes âgées en proposant de venir à domicile partager régulièrement un moment de convivialité. La supervision des bénévoles par un professionnel permet de veiller au respect de la vie privée de la personne âgée.

Au niveau national, la charte « MONALISA » (MObilisation NATIONALE de Lutte contre l'Isolement des Agés) précise les objectifs et les valeurs auxquels adhèrent ces réseaux.

Au niveau départemental, la coopération « MONALISA-22 », co-animée par l'Office des Retraités Briochins et par l'association Kergus, anime et coordonne ces réseaux.

■ Bénéficiaires

Toute personne âgée à domicile qui se sent seule.

Contacts

- Pour plus d'information sur la **Charte MONALISA** : site Internet www.monalisa-asso.fr
- Pour connaître les autres réseaux de bénévoles à proximité, contacter le **CLIC** ou adresser une demande par mail à « **MONALISA-22** » à : coop22.monalisa@gmail.com
- «**RÉSEAU BAVARD'ÂGE**» sur le territoire du CLIC de Lannion.
Les personnes souhaitant être accompagnées ou bénévoles peuvent s'adresser directement à la **MDD de Lannion - CLIC**
13 boulevard Louis Guilloux - 22300 Lannion
Tél. 02 96 04 01 61



• • • • • **L'aide à la mobilité**

Pour permettre d'améliorer ou de maintenir le déplacement des personnes âgées, il existe différents dispositifs.

1 - Le transport à la demande

Qu'est-ce que c'est ?

Le transport à la demande est un service de transport public des personnes, organisé le plus souvent au niveau intercommunal.

Ce service de transport peut venir chercher la personne à son domicile et la dépose où elle le souhaite. Il la ramène ensuite à domicile à l'heure convenue lors de la réservation.

Ce transport est assuré en partenariat avec les transports locaux, la Centrale de mobilité TIBUS du Département des Côtes d'Armor et la SNCF (*trains régionaux TER*).

Le tarif ainsi que les jours et horaires du transport varient selon les territoires.

■ **Bénéficiaires**

Tout public, service réservé aux habitants des communes desservies, à l'intérieur de la communauté de communes.

■ **Démarches**

S'inscrire au préalable, ou au moment de la toute première réservation, auprès du service de transport.

Réservations obligatoires.

Contacts

TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX

TILT - 1 rue Monge - 22300 LANNION

Tél. 02 96 05 55 55

Mail : info-usagers@lannion-tregor.com

> **ALLÔ-TILT**

- Ce service de transport à la demande vous emmène d'un point d'arrêt identifié vers un autre point d'arrêt identifié.
- Ouvert à tous et sans inscription, la réservation se fait auprès de la plateforme de relations usagers de Lannion-Trégor Communauté au **02 96 05 55 55**, au plus tard la veille avant 17h00 et au plus tôt 2 semaines avant le trajet. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h00 (modifications possibles pendant les vacances scolaires)
- TARIFS Identiques à ceux des lignes régulières du réseau Tilt.

> **MOBILI-TILT**

- C'est un service de transports à la demande à destination des personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80% ou ayant plus de 80 ans et ayant un quotient familial inférieur à 1 600 €. Les utilisateurs de fauteuils roulants peuvent être pris en charge par nos véhicules adaptés.
- L'inscription, obligatoire, se fait directement auprès de LTC en remplissant un dossier. Une fois inscrit, la réservation se fait auprès de la plateforme de relations usagers de LTC au **02 96 05 55 55**, au plus tard la veille avant 17h00 et au plus tôt 2 semaines avant le trajet. Le jour du déplacement, un chauffeur Tilt vient vous chercher avec un véhicule adapté. Compte-tenu de la nature du service, l'horaire est indicatif et peut légèrement varier. Du lundi au samedi sur tout le territoire communautaire, de 9h30 à 18h30 sauf samedi 9h-12h / 14h-17h30 (modifications possibles pendant les vacances scolaires).
- Service limité à 2 allers-retours par personne et par semaine (soit 4 trajets par personne et par semaine).

> TAXI-TILT

- C'est un service de transports à la demande à destination des personnes de plus de 18 ans et justifiant d'un quotient familial inférieur à 1 600 €. Ce service permet de se déplacer au sein d'un des 6 pôles du territoire communautaire (Plestin-les-Grèves – Plouaret – Cavan - Tréguier - Lézardrieux - Perros-Guirec).
- Un déplacement sur Lannion est également possible, par dérogation, soit pour consulter un médecin spécialiste absent sur le pôle d'origine, soit pour une administration non présente sur le pôle d'origine (Sous-préfecture, centre hospitalier, Pôle Emploi, gare SNCF).
- L'inscription, obligatoire, se fait directement auprès de LTC en remplissant un dossier d'inscription. Une fois inscrit, la réservation se fait auprès de la Plateforme Relations Usagers de LTC au **02 96 05 55 55**, sauf pour le pôle de Tréguier, auprès de la Centrale de Mobilité des Côtes d'Armor au **0 810 22 22 22**. Ce service de transport à la demande dessert les communes de la Communauté de Commune de Leff Armor Communauté Du lundi au vendredi de 8h à 18h30 et le samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30.
- Service limité à 52 trajets par an et 4 par semaine, par personne.

2- Les chèques « Sortir Plus »

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service proposé par les Caisses de retraites complémentaires AGIRC-ARRCO afin de faciliter les déplacements des personnes âgées et favoriser ainsi le maintien d'une vie sociale. Il permet de financer l'accompagnement par un professionnel agréé et, éventuellement, l'utilisation d'un moyen de transport pour effectuer des sorties d'ordre utilitaire (visites chez un médecin, analyses médicales, courses, démarches administratives, coiffeur...) mais aussi des sorties loisirs (promenades, spectacles, visites à des amis ou des proches).

Le bénéficiaire achète auprès de sa caisse de retraite complémentaire un carnet de chèques et les utilise selon ses besoins.

■ Bénéficiaires

Toute personne âgée de plus de 75 ans, titulaire d'une pension de retraite complémentaire, de droit propre ou de réversion, du groupe Agirc-Arrco. Sans conditions de ressources, ce service est réservé aux personnes ayant un réel besoin d'être accompagnées lors de déplacements.

■ Démarches

S'adresser directement à sa **caisse de retraite complémentaire** ou au **CLIC**.

Contact

0 971 090 971 (n° Azur - prix d'un appel local)

L'aide aux aidants familiaux

L'accueil de jour

Qu'est-ce que c'est ?

L'accueil de jour permet d'accueillir des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer vivant à domicile pour une demi-journée, une journée, voire plusieurs journées, par semaine.

L'accueil de jour peut être autonome ou rattaché à une structure telle qu'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Chaque personne y bénéficie d'un projet individualisé de prise en charge, avec des activités adaptées : activités physiques, stimulation mémoire, activités conviviales, etc.

C'est une structure médico-sociale donc en grande partie à la charge de la personne malade elle-même. Les tarifs varient d'un accueil de jour à l'autre. Une aide de l'APA peut participer au règlement du coût de journée.

Le plus souvent, l'accueil se fait du lundi au vendredi et les activités sont organisées par des professionnels médico-sociaux.

■ Bénéficiaires

Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

■ Démarches

Il s'agit d'une démarche personnelle du patient et de sa famille. Chaque patient bénéficiera d'un accueil personnalisé, adapté selon ses besoins, ses capacités et son niveau d'autonomie.

Contacts

■ Accueil de jour secteur Belle-Isle-en-Terre

EHPAD

place de l'Église – 22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE
02 96 43 00 16

■ Accueil de jour « l'Oasis » secteur Lannion

EHPAD Sainte-Anne

Rue Paul Péral – 22300 LANNION
02 96 38 79 33

■ Accueil de jour secteur Perros-Guirec

EHPAD

Ker Guen – 22700 Louannec
02 96 91 25 55

■ Accueil de jour « An Diskuis » secteur Plestin-Les-Grèves

EHPAD Notre-Dame

30 rue de Kergus – 22310 Plestin-Les-Grèves
02 96 35 62 16

■ Accueil de jour secteur Tréguier

Centre Hospitalier

Tour Saint Michel
22220 Tréguier
02 96 92 10 60

• • • • • Les équipes spécialisées « Alzheimer »

Qu'est-ce que c'est ?

Les équipes spécialisées sont intégrées à des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Elles interviennent sur prescription médicale.

Les soins sont proposés afin de favoriser un maintien à domicile de qualité, en permettant à la personne désorientée de maintenir et/ou d'améliorer ses capacités motrices, sensorielles, cognitives, comportementales. L'objectif est aussi de soutenir l'aidant familial dans l'accompagnement de son proche.

La durée de l'intervention est limitée de 12 à 15 séances par an (financées par la Sécurité sociale).

■ Bénéficiaires

Le service de soins d'accompagnement et de réhabilitation à domicile s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ou de troubles apparentés, et à leur famille.

Qui contacter ?	Communes d'intervention
TI JIKOUR PARTENAIRE Amapa 5 Hent Becheneg 22420 LE VIEUX-MARCHE 02 96 38 85 38	Sur les 57 communes de la Maison du Département de Lannion

L'hébergement temporaire

Qu'est-ce que c'est ?

L'hébergement temporaire est destiné aux personnes âgées qui vivent à domicile ou chez leurs proches mais dont le maintien à domicile est momentanément compromis: isolement, absence des aidants notamment pendant les vacances, travaux dans le logement, etc.

Les structures d'hébergement temporaire sont le plus souvent rattachées à un établissement de type EHPAD ou résidence autonomie (ex EHPA).

Les personnes hébergées s'acquittent de l'ensemble des frais (hébergement et dépendance), dont le montant varie selon l'établissement concerné.

■ Bénéficiaires

Toute personne âgée de plus de 60 ans.

■ Démarches

Une réservation doit être faite au préalable auprès de l'établissement d'accueil afin de préparer le séjour en toute confiance.

L'APA peut permettre une prise en charge partielle du coût de l'hébergement temporaire..

Contacts

- Voir coordonnées des hébergements temporaires dans la [liste des établissements](#).

Le service TEMPOMUT

La Mutualité Retraite des Côtes d'Armor propose des hébergements temporaires sur les communes de Plouisy, Saint-Jacut-de-la-Mer et Saint-Brieuc.

Le service TEMPOMUT centralise les disponibilités d'hébergement temporaire. Il propose des séjours courts allant de quelques jours à 1 mois.

TEMPOMUT est une réponse pour les personnes âgées et leurs aidants, qui permet d'apporter un répit, une solution d'urgence ou d'attente, un essai de vie collective ou simplement des vacances.

Contact

TEMPOMUT
7 rue des Champs de Pies - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. 02 96 75 44 40
tempomut@mutualite22.fr

• • • • • Les séjours de répit pour les aidants

Qu'est-ce que c'est ?

Ces séjours s'adressent aux aidants qui sont prêts à s'accorder un moment de répit et qui souhaitent partager un temps de vacances spécifique.

Contacts

- **Séjour France Alzheimer**
Tél. 01 42 97 53 51
- **Séjour MSA**
Tél. 02 96 76 53 63
- **Séjour Mutualité Retraites**
Tél. 02 96 75 44 40

• • • • • L'accompagnement des aidants familiaux

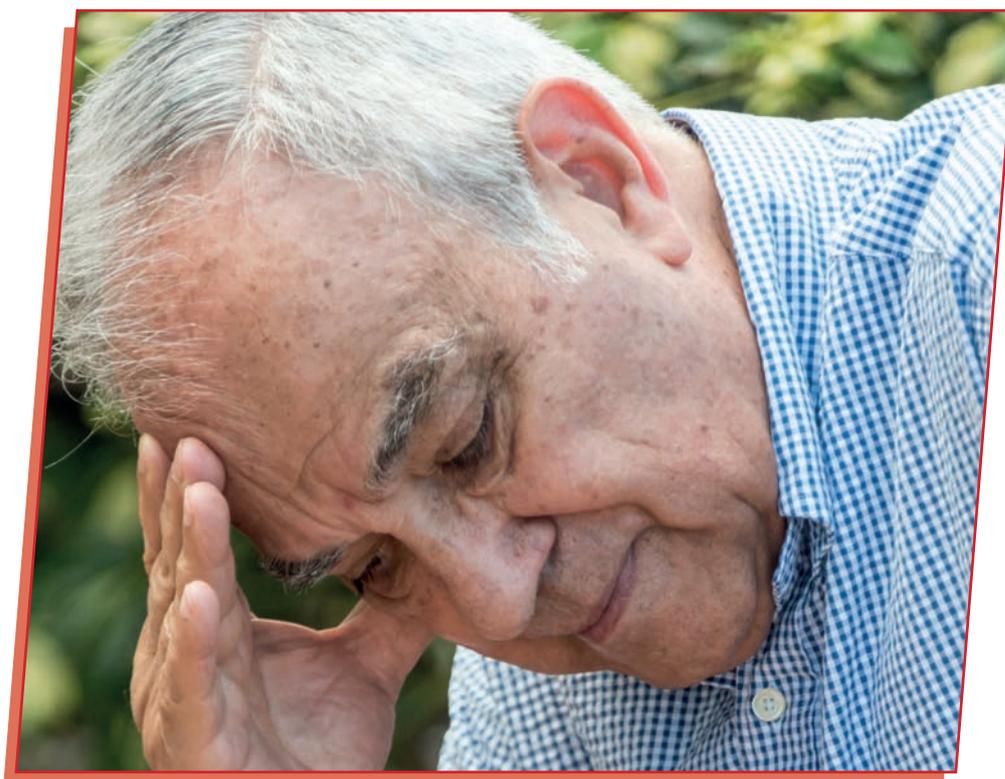
Qu'est-ce que c'est ?

Un ensemble de services peuvent être proposés par différentes structures afin d'accompagner les aidants de personnes âgées : renseignements, formations, soutien psychologique, sorties conviviales ou activités collectives pour lutter contre l'isolement, activités entre les malades et leurs aidants, temps de répit pour l'aidant,...

- **Bénéficiaires**
Les aidants et les aidés

Contacts

*Pour plus d'informations, contacter le **CLIC**.*





Votre logement

L'aide à l'amélioration/adaptation de l'habitat

Qu'est-ce que c'est ?

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, de simples équipements techniques peuvent parfois suffire: main courante, chemin lumineux, réhausseur de lunettes WC, retrait des tapis, etc.

Parfois, il peut s'avérer également nécessaire d'effectuer quelques travaux, plus ou moins importants. L'adaptation du logement consiste en travaux légers tels que le remplacement d'une baignoire en douche, la pose d'une rampe d'accès, l'élargissement des portes...

L'amélioration du logement consiste en travaux plus importants visant à augmenter le confort du logement: nouveau mode de chauffage, isolation, mise aux normes de l'électricité, etc.

Des conseillers techniques peuvent accompagner le projet: visite sur place afin d'évaluer les besoins, proposition d'équipements techniques ou de travaux, estimation des coûts, plan de financement prévisionnel, demandes d'aides financières (subventions, prêts bancaires...), suivi de la mise en œuvre du projet, vérification de la bonne utilisation des équipements ou de l'exécution des travaux.

■ Bénéficiaires

- Toute personne de plus de 60 ans dont le logement nécessite des équipements, des rénovations et/ou des aménagements, en prévision ou en cas de perte avérée d'autonomie
- Toute personne de moins de 75 ans en situation de handicap reconnu avant l'âge de 60 ans et dont le logement nécessite des aménagements.

■ Les aides financières possibles

- Dans le cadre de l'APA à domicile (diagnostic des besoins)
- Aides exceptionnelles de certaines Caisses de retraite
- Caisses de retraite complémentaire
- Mutuelles (selon les contrats)
- Certaines Communautés de communes
- ANAH (Agence nationale de l'aide à l'habitat)

Contacts

> Pour les personnes en situation de handicap reconnu avant 60 ans

La MDPH vous accueille et vous conseille dans vos démarches, gratuitement.

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

3 rue Villiers de l'Isle Adam CS 50401 – 22194 PLÉRIN CEDEX

Tél. 02 96 01 01 80

<http://mdph.cotesdarmor.fr>

> Pour les personnes âgées de plus de 60 ans

■ Diagnostic/ Équipements techniques

Un ergothérapeute peut intervenir à domicile pour optimiser le confort et la sécurité du logement dans le respect des habitudes. Un diagnostic sera établi ainsi que des recommandations proposées en terme d'équipements techniques.

Deux possibilités:

> Le diagnostic ADAPTECH-Domicile

Ce service, proposé par la Mutualité française, assure un accompagnement à la bonne utilisation des aides techniques. Service gratuit.

Contact

Contactez le CLIC ou évoquer le besoin lors d'une visite à domicile de l'évaluatrice APA. La demande sera transmise à ADAPTECH-Domicile.

> Le diagnostic « Bien chez moi » de l'AGIRC-ARRCO

Le diagnostic est réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans, affiliées à cette caisse de retraite complémentaire. Service payant.

Contact

Tél. 0 971 090 971 (n° Azur - prix d'un appel local)

■ **Point Info Habitat**

Maison communautaire au 7 boulevard Louis Guilloux – 22300 LANNION
Du lundi au vendredi de 9h-12h / 13h30-17h et le samedi de 10h-12h
Fermé le mardi après-midi et le vendredi après-midi

Et sur RDV au 02 96 05 93 50 dans les communes suivantes :

CAVAN : Maison de services au public le jeudi semaine paire de 9h-12h

PERROS-GUIREC : Mairie le jeudi semaine impaire de 14h-17h

PLESTIN-LES-GRÈVES : Mairie le lundi semaine paire de 9h-12h

PLEUDANIEL : Maison communautaire le jeudi semaine impaire de 9h-12h

PLOUARET : Maison communautaire le lundi semaine impaire de 9h-12h

TRÉGUIER : Maison de services au public le jeudi semaine paire de 14h-17h

■ **Autres contacts :**

ANAH : 1 rue du Parc 22000 Saint-Brieuc – Tél. 02 96 75 25 68. Information à ce sujet auprès du Point Info Habitat.

Permanences de l'ADIL : le 2^e et le 4^e mardi matin du mois au Point Info Habitat de Lannion.

Permanences d'Action Logement : le 3^e mardi matin du mois au Point Info Habitat de Lannion.



Les structures d'hébergement pour personnes âgées

• • • • • Les établissements non médicalisés

Qu'est-ce que c'est ?

Les établissements non médicalisés accueillent les personnes de plus de 60 ans autonomes ou en début de perte d'autonomie (GIR 5-6), ayant un besoin de sécurité ou un besoin de lien social.

Il existe trois types d'établissements :

- les résidences autonomie (ex EHPA)
- les résidences services
- les appartements protégés, souvent en lien avec un centre hospitalier.

Les soins médicaux sont assurés par des infirmiers libéraux, par un service de soins infirmiers à domicile ou par le service hospitalier ambulatoire.

Depuis 2016, ces résidences peuvent aussi accueillir un certain nombre de personnes en perte d'autonomie plus avancée (GIR 1 à 4).

• • • • • Les établissements médicalisés

Qu'est-ce que c'est ?

Les EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) accueillent les personnes âgées ayant besoin d'un accompagnement du fait de leur dépendance.

Les USLD (Unités de Soins de Longue Durée) sont des structures d'hébergement et de soins dédiées aux personnes âgées de plus de 60 ans ayant un besoin en soin important 24 heures sur 24. Les moyens médicaux qui y sont mis en œuvre sont plus importants que dans les EHPAD.

Certains de ces établissements proposent également des services pour accompagner les personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou pathologies apparentées :

- les unités spécialisées Alzheimer (USA)
- les pôles d'activités et de soins adaptés (PASA), services ouverts en journée pour l'accueil des résidents désorientés. Des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, sont proposées dans le but de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions cognitives et sensorielles et leurs liens sociaux et de réduire la prise de médicaments.
- les UHR (Unité d'Hébergement renforcée), lieux de vie et de soins spécialisés pour l'accueil de résidents d'un EHPAD, d'une USLD ou du domicile. Y sont proposés des soins et des activités adaptés aux personnes souffrant de troubles sévères du comportement.

■ Démarches

Le forfait Hébergement et le talon Dépendance restent à la charge de la personne et de sa famille. La personne peut bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) selon son niveau de dépendance (GIR 1-4) ou l'Aide Sociale selon son niveau de ressources.

Toutefois, les résidences privées, à but lucratif, ne sont pas habilitées à l'aide sociale à l'hébergement.

Les Résidences Autonomie (ex EHPA) et les EHPAD

HT: Hébergement temporaire - **AJ:** Accueil de jour - **USA:** Unité spécialisée Alzheimer

PASA: Pôle d'activité et de soins spécialisés - **UHR:** Unité d'Hébergement renforcé

Établissements	Coordonnées	Nb places	HT	AJ	USA	PASA	UHR
SECTEUR DE LANNION							
EHPAD Logement Foyer CAVAN (habilité à l'aide sociale)	3 rue Yves Derriennic 22140 CAVAN Tél. 02 96 35 93 64 maison.cavan@mutualite22.fr	21					
EHPAD Logement Foyer Hernot (habilité à l'aide sociale)	4 rue Emmanuel Sieyes 22300 LANNION Tél. 02 96 37 04 18 foyer.hernot@lannion.bzh	67	1				
EHPAD Maison de Retraite CH. Lannion (habilité à l'aide sociale)	Rue Kergomar 22300 LANNION Tél. 02 96 71 28 sec-direction@ch-lannion.fr	190	4		30		
EHPAD Résidence du Parc Sainte-Anne (habilité à l'aide sociale)	6, rue Paul Péral 22300 LANNION Tél. 02 96 20 02 57 rpsa@lannion.bzh	106	2	8			
USLD CH. Lannion (habilité à l'aide sociale)	Rue Kergomar 22300 LANNION Tél. 02 96 71 20 sec-direction@ch-lannion.fr	30	1				
SECTEUR DE PERROS-GUIREC							
EHPAD Logement Foyer LOUANNEC (habilité à l'aide sociale)	Ker Guen 22700 LOUANNEC Tél. 02 96 91 25 55 maison.louannec@mutualite22.fr	44		6	23		
EHPAD Logement Foyer Les Macareux (habilité à l'aide sociale)	61 rue des Frères Le Montréer 22700 PERROS-GUIREC Tél. 02 96 23 25 39 maisonderetraite@perros-guirec.com	65	2		16		
EHPAD Logement Foyer Du Gavel (habilité à l'aide sociale)	13 rue Abbé Le Luyer 22560 TREBEURDEN Tél. 02 96 15 42 27 foyerdugavel@wanadoo.fr	60	1				
EHPA Logement Foyer Ty Langastel (habilité à l'aide sociale)	Route de Lannion Ty Langastel 22730 TREGASTEL Tél. 02 96 23 48 37 residenceautonomie@tregastel.fr	44	1				

Établissements	Coordonnées	Nb places	HT	AJ	USA	PASA	UHR
SECTEUR DE PERROS-GUIREC							
EHPAD Logement Foyer TRÉLÉVERN <i>(habilité à l'aide sociale)</i>	12 rue Louis Adam 22660 TRELEVERN Tél. 02 96 23 72 88 maison.trelevern@mutualite22.fr	34					
EHPA Logement Foyer Les Glycines <i>(non habilité à l'aide sociale)</i>	Place du 19 Mars 1962 22660 TREVOU-TREGUIGNEC Tél. 02 96 91 77 58 foyer.logement-trevou@orange.fr	27					
SECTEUR DE PLESTIN-LES-GRÈVES							
EHPAD Foyer Logement Le Gall <i>(habilitation à l'aide sociale)</i>	Kerscignac 22310 PLESTIN-LES-GREVES Tél. 02 96 35 65 78 ehpad@pestinlesgreves.com	105	3		20		
EHPAD Maison de Retraite Notre-Dame <i>(habilitation à l'aide sociale)</i>	30 rue de Kergus 22310 PLESTIN-LES-GREVES Tél. 02 96 35 62 16 asso.kergus@wanadoo.fr	96	4	6			
EHPAD Logement Foyer PLOUMILIAU <i>(habilitation à l'aide sociale)</i>	14 bis rue Anatole Le Braz 22300 PLOUMILLIAU Tél. 02 96 35 45 92 ehpadploumilliau@wanadoo.fr	60	1				
EHPAD Logement Foyer TRÉDREZ <i>(habilitation à l'aide sociale)</i>	Rue Palud 22300 TREDREZ Tél. 02 96 35 22 72 ehpad.tredrez@mutualite22.fr	21					
SECTEUR DE PLOUARET							
EHPA Logement Foyer LANVELLEC <i>(non habilité à l'aide sociale)</i>	2 venelle Couvent 22420 LANVELLEC Tél. 02 96 35 19 73 mairie-lanvellec@orange.fr	15					
EHPAD Résidence Saint Emilion <i>(habilitation à l'aide sociale)</i>	Le Bourg 22780 LOGUIVY PLOUGRAS Tél. 02 96 38 53 07 ehpad.saintemilion@coallia.org	23					
EHPAD Logement Foyer Melchonnec <i>(habilitation à l'aide sociale)</i>	250 rue du Foyer 22420 PLOUARET Tél. 02 96 38 94 92 fmelchonnec@wanadoo.fr	57					
SECTEUR DE TRÉGUIER							
EHPAD Maison de Retraite Kerambellec <i>(non habilité à l'aide sociale)</i>	7 rue Allain Diuzet 22450 LA ROCHE JAUDY Tél. 02 96 91 54 68 adm.ehpadlrd@orange.fr	40	1				
EHPAD Logement Foyer Le Mouettes <i>(habilité à l'aide sociale)</i>	22, rue du 8 mai 1945 22740 LEZARDRIEUX Tél. 02.96.20.17.79 foyerlesmouettes@wanadoo.fr	58					

Établissements	Coordonnées	Nb places	HT	AJ	USA	PASA	UHR
SECTEUR DE TRÉGUIER							
EHPA Foyer Le Verger des Korrigans <i>(habilité à l'aide sociale)</i>	2 rue de Poulpiquet 22170 PENVENAN Tél. 02 96 92 72 14 ccas@ville-penvenan.fr	25					
EHPAD Résidence Le Verger des Korrigans <i>(habilité à l'aide sociale)</i>	2 rue de Poulpiquet 22170 PENVENAN Tél. 02 96 92 72 14 ccas@ville-penvenan.fr	42	1				
EHPA Logement Foyer « Résidence du Launay » <i>(habilité à l'aide sociale)</i>	58 rue du Boisgelin 22610 PLEUBIAN Tél. 02 96 22 92 75 foyer.log.pleubian@orange.fr	10					
EHPAD Logement Foyer « Résidence du Launay » <i>(habilité à l'aide sociale)</i>	58 rue du Boisgelin 22610 PLEUBIAN Tél. 02 96 22 92 75 foyer.log.pleubian@orange.fr	45	2				
EHPA Logement Foyer Goas Mickaël <i>(non habilité à l'aide sociale)</i>	Rue Phare de la Corne 22220 TREGUIER Tél. 02 96 92 21 10 contact.foyer.treguier@orange.fr	51	1				
EHPAD Maison de Retraite Ch. Tréguier <i>(habilité à l'aide sociale)</i>	Tour Saint Michel 22220 TREGUIER Tél. 02 96 92 30 72 secretariat.service-social.treguier@armorsante.bzh	420	10				
EHPAD USLD Ch.Tréguier <i>(habilité à l'aide sociale)</i>	Tour Saint Michel 22220 TREGUIER Tél. 02 96 92 30 72 secretariat.service-social.treguier@armorsante.bzh	60					

Pour plus d'informations, consulter le guide EHPA/EHPAD sur le site <https://cotesdarmor.fr> (rubrique Vos Services)

• • • • Les Résidences services privées

Les résidences services privées ne sont pas habilitées à l'aide sociale. En revanche, le Département peut participer au financement des prestations liées à la perte d'autonomie, comme au titre de l'APA à domicile.

• • • • • **L'accueil familial**

Qu'est-ce que c'est ?

L'accueil familial est un mode d'accueil et d'hébergement de personnes âgées ou en situation de handicap ne disposant pas de l'autonomie suffisante pour vivre à leur domicile. La personne âgée ou en situation de handicap hébergée est l'employeur de l'accueillant familial.

L'accueillant familial doit disposer d'un agrément l'autorisant à accueillir de façon permanente et moyennant rémunération de une à trois personnes maximum.

Outre l'hébergement, l'accueillant familial prend en charge les repas, le ménage, les courses et les activités de la personne accueillie.

■ **Bénéficiaires**

Les personnes âgées ou en situation de handicap.

■ **Démarches**

- Un contrat d'accueil doit être établi entre l'accueillant familial et la personne accueillie.
- Sous réserve de remplir les conditions pour en bénéficier, la personne accueillie peut bénéficier de l'APA et des aides au logement. Elle peut aussi bénéficier d'un avantage fiscal au titre de l'emploi d'un salarié à domicile.

Contacts

■ **Département des Côtes d'Armor**

Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)

Service Planification des établissements - Coordinatrice Accueil familial

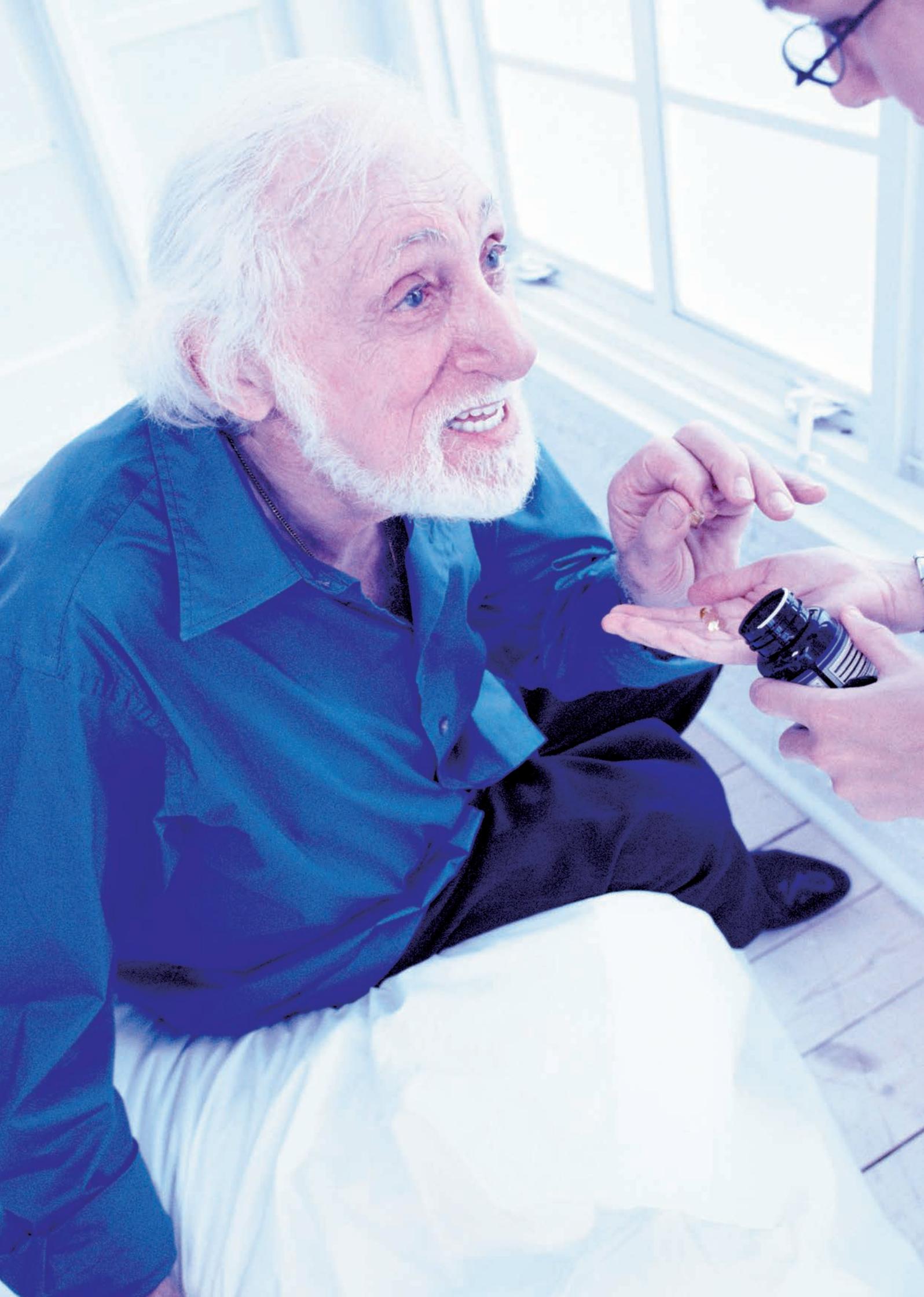
9 place du Général de Gaulle - CS 42371

22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Tél. 02 96 62 63 61 - Fax 02 96 62 61 42

<https://cotesdarmor.fr> (rubrique Vos Services)





Votre santé

Les structures hospitalières

Qu'est-ce que c'est ?

Le département compte 10 centres hospitaliers publics et 8 hôpitaux privés qui disposent de différents services dédiés aux personnes âgées afin de répondre au mieux à leurs besoins :

- **service médecine / unité de court-séjour** : y sont admis, soit en consultation, soit en hospitalisation sur plusieurs jours, les malades présentant plusieurs pathologies chroniques invalidantes ou un tableau spécifiquement gériatrique (chute, confusion, altération de l'état général, troubles du comportement, dénutrition...) associées ou non à une perte d'autonomie. Un diagnostic est établi, suivi d'une mise en route de traitements puis d'une surveillance.
 - **hospitalisation de jour** : y sont admises les personnes atteintes de troubles, pour une prise en charge globale (bilans et actes médicaux) réalisée sur une journée.
 - **soins de suite et de réadaptation gériatrique (SSR)** : y sont admis les malades en perte d'autonomie suite à un séjour en service aigu (médecine ou chirurgie). Des soins de convalescence et de réadaptation fonctionnelle sont prodigués en vue d'un retour à domicile ou d'un placement en maison de retraite ou en unité de soins de longue durée. Les demandes d'admission sont faites par le service d'hospitalisation ou par le médecin traitant.
 - **soins ambulatoires** : consultations, soins et suivis dispensés à l'hôpital dans la journée, sans hospitalisation, au titre de l'activité libérale des professionnels de santé hospitalier.
 - **unité de psycho-gériatrie** : y sont admis sur une plus longue durée les patients souffrant de troubles cognitifs et psycho-comportementaux nécessitant des soins intensifs. Le bilan diagnostic et les projets thérapeutiques sont réalisés par une équipe pluri-professionnelle spécialisée. Les soins mis en œuvre visent à améliorer les capacités du patient
 - **unité de soins palliatifs** : y sont admis les malades atteints d'une maladie évolutive grave ou mettant en jeu le pronostic vital, voire en phase avancée ou terminale. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des patients en prévenant et soulageant les symptômes inconfortables, les souffrances physiques ou psychiques.
- **Les structures hospitalières disposent d'un service social qui assure :**
- l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation de l'utilisateur durant la période d'hospitalisation
 - l'information relative au maintien à domicile, à la dépendance
 - l'évaluation personnalisée des besoins
 - la préparation du retour à domicile, en lien avec les services et/ou professionnels de maintien à domicile, (SAAD, SSIAD, médecins traitants, infirmiers ...)
 - l'aide à la recherche d'établissements d'hébergement permanents (résidences autonomie, EHPAD, ...).

Certaines structures hospitalières gèrent elles-mêmes en direct des structures d'hébergement médicalisées.

> Le Centre Hospitalier de Lannion

Le Centre Hospitalier de Lannion, établissement public, dispose d'une filière gériatrique constituée de :

■ Services d'hébergement

- 2 EHPAD (Kergomar et Min Ran)
- unité de soins longue durée (USLD)

Toute personne qui envisage son admission au sein de l'établissement peut demander un rendez-vous auprès du Cadre de santé coordonnateur, en appelant le secrétariat (02.96.05.71.28.). Lors de ce contact, les démarches à suivre vous seront expliquées et un dossier vous sera remis.

■ **Service de soins de suite et réadaptation polyvalents (SSRP)** Tél. 02.96.05.70.97

Ce service constitue une prise charge spécialisée SSR « gériatrique »

■ **Equipe mobile de gériatrie (EMG)** Tél. 02.96.05.71.42

Nous sommes une équipe transversale intervenant à la demande du médecin hospitalier responsable du patient, au centre hospitalier de Lannion- Trestel (Urgences, Médecine et Chirurgie).

■ **Médecine gériatrique** Tél. 02.96.05.71.05

L'unité de médecine aiguë gériatrique prend en charge en hospitalisation complète : Des patients âgés de 75 ans et plus, polypathologiques à haut risque de dépendance physique, psychique ou sociale ne relevant pas d'une spécialité d'organes, et hospitalisés en raison de l'aggravation d'une de ces pathologies ou de la survenue d'une affection aiguë.

■ **L'équipe mobile de soins de support et palliatifs (EMSP)** Tél. 02.96.05.71.82

■ **Service social et soutien psychologique**

Le service social hospitalier est un service spécialisé qui intervient auprès des personnes malades ou handicapées de tout âge, et de leur famille.

Contacts :

- gériatrie : 02.96.05.70.97,
- site de Lannion : 02.96.05.71.87 ,
- site de Trestel : Médecine physique & réadaptation adultes Neurologie : 02.96.05.65.53,
- Médecine physique & réadaptation adultes Locomoteur : 02.96.05.64.02
- Des psychologues sont présents dans l'établissement du lundi au vendredi et interviennent sur demande du médecin, de l'équipe soignante, à votre demande et à celle de vos proches. Tél; : 02.96.05.70.58

Contacts

■ **Centre Hospitalier Lannion-Trestel**

BP 70348

22303 LANNION cedex

Tél. 02 96 05 71 11

> **Le Centre Hospitalier de Tréguier**

Le Centre Hospitalier de Tréguier est un établissement public spécialisé dans le traitement des pathologies du grand âge et de la dépendance. Il est organisé en deux pôles :

■ **Pôle sanitaire**

- consultations externes,
- radiologie,
- hôpital de jour (évaluation mémoire, prévention des chutes, diabète, nutrition, réadaptation spécialisée et depuis 2018 consultation du Bien Vieillir)
- médecine gériatrique-soins palliatifs,
- service de soins de suite et de réadaptation gériatriques,
- équipe mobile externe de gériatrie.

■ Pôle Médico-Social

• 4 EPHAD – USLD :

- Pierre Yvon Trémel (hébergement temporaire et UHR),
- Paul Le Flem (USLD),
- Tour Saint-Michel (PASA),
- Anatole Le Braz (accueil de Jour et halte-répit)

Contacts

■ **Centre hospitalier de Tréguier**

Tour Saint-Michel - BP 81 - 22220 Tréguier

Tél. 02 96 92 30 72

Secrétariat Service Social et coordination : 02 96 92 10 59

> **Le Centre Hospitalier de Bégard**

Le Centre Hospitalier de Bégard, établissement privé à but non lucratif, spécialisé dans le domaine psychiatrique, dispose de plusieurs services :

- unité d'hospitalisation psycho-gériatrique,
- unité d'hospitalisation de jour pour personnes âgées,
- centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP),
- centre médico-psychologique (CMP),
- centre de thérapie familiale,
- service psychiatrique d'accueil et de liaison,
- unité d'hospitalisation alcoologie,
- équipe mobile de psychogériatrie.

Contacts

■ **Centre Hospitalier Bon Sauveur**

1 rue Bon Pasteur - 22140 Bégard

Tél. 02 96 45 20 10

L'hospitalisation à domicile (HAD)

Qu'est-ce que c'est ?

L'hospitalisation à domicile est un service d'hospitalisation à part entière. Il permet la réalisation, au domicile, de soins médicaux et paramédicaux complexes, continus et coordonnés entre les services hospitaliers, le médecin traitant et les professionnels de santé libéraux.

L'hospitalisation à domicile permet ainsi d'éviter une rupture du lien familial et de conserver les repères habituels du patient, dans le temps et dans l'espace.

■ Bénéficiaires

Patients atteints de pathologies graves, évolutives et/ou instables.

■ Démarches

L'admission se fait sur prescription médicale, avec l'accord du patient. Elle est conditionnée à l'accord du médecin traitant, validée par le médecin de l'HAD, sur la base d'un projet thérapeutique, après évaluation des besoins en soins et matériels ainsi que l'étude de la faisabilité technique et sociale de la prise en charge à domicile.

Contacts

L'hospitalisation à domicile peut être organisée par les centres hospitaliers ou par des structures spécifiques:

> Hospitalisation à domicile Lannion

■ Centre Hospitalier Lannion-Trestel

BP 70348
22303 LANNION CEDEX
Tél : 02 96 05 70 15 - Fax : 02 96 05 72 16

> Hospitalisation à domicile Guingamp

■ Centre Hospitalier de Guingamp

Bat 14 - 17 rue de l'Armor - 22205 GUINGAMP
Tél. 02 96 40 23 20 - Fax 02 96 21 09 70

Les réseaux de santé

Qu'est-ce que c'est ?

Les réseaux de santé ont pour objectif de mobiliser l'ensemble des ressources sanitaires et sociales sur un territoire géographique donné, autour des besoins spécifiques de certaines populations ou pathologies. Ils visent à faciliter l'accès aux soins, à favoriser la coordination et la continuité des soins. Ils participent à promouvoir la délivrance de soins de proximité de qualité. Ils assurent une prise en charge adaptée aux besoins de la personne tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins. Ils peuvent participer à des actions de santé publique.

Contacts

> CAP Santé ARMOR OUEST

• **Siège** : Hôtel des entreprises – Zone de Kerverzot – 22450 Pommerit-Jaudy

• **Antenne** : 5 rue Auguste Pavie – 22200 Guingamp

Tél : 02 96 46 22 10 | contact@capsantearmor-ouest.com

Secteurs d'intervention : Territoires des communautés de communes de Lannion Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté

> Prévention Vasculaire 22

15 bis rue des Capucins - 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 75 47 63



• • • • • Les associations de malades

- **Association des devenus-sourds et malentendants 22**
6 bis rue du Maréchal Foch - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. 02 96 37 22 87

- **Association Surdit  22**
15 bis rue des Capucins - 22000 SAINT-BRIEUC
T l. 02 96 33 88 50
surdite22@jacquescartier22.com

- **Association Voir ensemble**
28 rue de la M tairie neuve - 22200 SAINT-AGATHON
T l. 02 96 73 84 50
g.cotesdarmor@voirensemble.asso.fr

- **Union Nationale des Aveugles et des D ficients Visuels (UNADEV)**
site: *https://www.unadev.com/*
T l. 05 56 33 85 98

- **Association Valentin Ha y (AVH) (d ficients visuels)**
Pas de comit  en C tes d'Armor.
 - **Comit  Valentin Ha y d'Ille-et-Vilaine**
14 rue Baudrairie - 35000 RENNES
T l. 02 99 79 20 79
comite.rennes@avh.asso.fr
http://rennes.avh.asso.fr
 - **Comit  Valentin Ha y du Finist re**
50 rue de Lyon - 29200 BREST
T l. 02 98 44 65 58
comite.brest@avh.asso.fr
http://brest.avh.asso.fr

- **Association nationale DMLA**
40 rue de Verdun - 94010 CR TEIL
T l. 0 800 880 660 (n  vert)
www.association-dmla.com

- **APF France Handicap**
D l gation D partementale des C tes d'Armor
1 av. du chalutier sans piti  - 22190 PL RIN
T l. 02 96 33 00 75
www.apf.asso.fr

■ **Association française des sclérosés en plaques (AFSEP)**

<http://afsep.fr/cotes-darmor/>

• **Erwan CADIOU** - Le Bourg - 22420 TRÉGROM

Tél. 02 96 47 95 87 / 06 84 65 15 83

erwan.cadiou@afsep.fr

• **Christine de TONQUEDEC**

4 impasse du Petit Gouffre - 22730 TRÉGASTEL

Tél. 02 96 15 64 77

christine.detonquedec@afsep.fr

■ **Association des Parkinsoniens des Côtes d'Armor (APCA)**

La Mairie - 9 rue Pasteur - 22950 TRÉGUEUX

Tél. 02 96 33 92 50

• **Dinan** : 02 96 85 39 53

• **Lannion** : 02 96 23 99 76

• **Paimpol** : 02 96 55 54 42

• **Plouha** : 02 96 20 24 89

• **Guingamp** : 02 96 47 09 54

parkinson22@orange.fr

www.parkinson22.fr

■ **France Parkinson 22**

Tel: 06 73 47 02 27

comite22@franceparkinson.fr

www.franceparkinson22.fr

■ **Association France Alzheimer 22**

18 rue Abbé Vallée - BP 4618

22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 60 85 42

www.francealzheimer.org/alzheimercotesdarmor@orange.fr

■ **Fédération Française de Cardiologie Bretagne**

Centre de prévention cardiovasculaire

CHU de Pontchaillou - CCP Niveau 0

2 rue Henri Le Guilloux

35033 RENNES CEDEX 09

www.fedecardio-bretagne.org

Clubs Cœur et Santé (pathologies cardiaques)

• Lannion : 02 96 05 07 67 | <https://sites.google.com/site/clubcoeursantelannion>

• Paimpol : 06 37 47 80 58 | coeur-sante-paimpol.org

• Saint-Brieuc : 06 45 66 92 55 | www.ccsstbrieuc.fr

• Loudéac : 02 96 28 95 37 | club.coeur.et.sante.22loudeac@gmail.fr

■ **Association Française des Diabétiques (AFD22)**

8 bd Laënnec - 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 06 79 19 80 41

assodiabetiques.afd22@orange.fr

<https://afd22.federationdesdiabetiques.org>

■ **France AVC 22**

2 allée de Molène - 22950 TRÉGUEUX

Tél. 06 38 10 28 94

franceavc22@orange.fr

www.franceavc.com

■ **France Rein Côtes d'Armor**

<https://francerein.org/region/bretagne>

■ **Aphasie 22**

<http://www.aphasie22.com>

• **Marc MARANDON**: 07 87 03 63 48

• **Hélène LE ROUX**: 07 68 01 24 91

■ **Ligue contre le cancer**

1 rue Alain Colas - 22950 TRÉGUEUX

Tél. 02 96 94 78 14

www.ligue-cancer.net/cd22

cd22@ligue-cancer.net

■ **Union nationale des amis et familles de malades et/ou handicapés (Unafam 22)**

Maison de la Famille

28 boulevard Hérault - 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 33 53 84 - 22@unafam.org

<https://unafam22.jimdo.com/>

■ **Association Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie (JALMALV 22)**

1 rue Alain Colas - 22950 TRÉGUEUX

Tél. 02 96 60 89 59 - jalmav22@orange.fr

www.jalmalv-federation.fr



PALAIS DE JUSTICE

Votre protection juridique

La mise en place d'une protection juridique peut être liée à la grande vulnérabilité d'une personne ou à sa difficulté à gérer un budget ou un patrimoine important nécessitant des compétences en matière de gestion financière et comptable.

Les tribunaux judiciaires

Qu'est-ce que c'est ?

Au greffe du tribunal sont accueillies les personnes souhaitant obtenir des renseignements sur les mesures de protection juridique existantes et les démarches à entreprendre :

- **sauvegarde de justice** : mesure urgente, minimum et provisoire
- **curatelle** : mesure d'aide, assistance, conseil et contrôle auprès d'une personne vulnérable
- **tutelle** : mesure de représentation continue dans les actes de la vie civile d'une personne hors d'état d'agir par elle-même
- **mandat de protection future** : permet à toute personne majeure d'organiser sa protection future pour le cas où elle ne pourrait plus pourvoir seule à ses intérêts.

Les mesures de protection juridiques peuvent être exercées par un membre de la famille ou, en cas d'isolement ou de contexte familial conflictuel, par une association de tutelle, un professionnel préposé d'établissement ou un professionnel exerçant à titre individuel.

Contacts

■ Tribunal judiciaire de St-Brieuc

Avenue des Promenades 22023 SAINT-BRIEUC
Tél. 02 96 62 30 00

■ Tribunal judiciaire de Guingamp

38 place du centre - CS 70518 - 22205 Guingamp CEDEX
Tél. 02 96 40 11 40

Permanences : lundi au vendredi 9h-12h / 14h -16h30 - samedi 9h-12h

L'habilitation familiale

Qu'est-ce que c'est ?

Le juge des tutelles recherche en priorité dans la famille si une personne souhaite exercer la mesure de protection de la personne vulnérable. La personne alors désignée peut obtenir de l'information et du soutien par le dispositif départemental gratuit d'aide aux tuteurs familiaux, créé par les associations de tutelle.

• • • • • Les associations de tutelles

Qu'est-ce que c'est ?

Les associations de tutelles interviennent sur la base d'un mandat judiciaire. Elles travaillent en partenariat avec les structures d'action sociale.

Contacts

■ Association Costarmoricaine d'Accompagnement et de Protection (ACAP)

35 rue Abbé Garnier - 22000 SAINT-BRIEUC - Tél. 02 96 78 84 00

Antenne de Guingamp/Ploumagoar

3 impasse des Buis - Z.A. parc d'activité de Runanzit - BP 50302 - 22970 Ploumagoar

Tél. 02 96 13 59 13 - ploumagoar@acap22.fr

■ Association de Protection des Majeurs (APM 22)

18 rue Parmentier - BP 4601 - 22046 SAINT-BRIEUC CEDEX 2

Tél. 02 96 68 16 80

Antenne Guingamp/Ploumagoar

1 rue de Toullan Bian – Z.I de Bellevue – BP.10120 – 22201 GUINGAMP CEDEX

Tél. 02 96 11 87 00 – guingamp@apm22.fr

■ Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

28 bd Hérault - 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 96 68 93 99 - Fax 02 96 52 00 56

politiquefamiliale.udaf22@wanadoo.fr

■ Service d'aide aux tuteurs familiaux

L'ACAP, l'APM, et l'UDAF se sont associées pour créer un service gratuit d'information et de soutien envers les tuteurs familiaux.

Permanences délocalisées:

Lannion: Centre socio-culturel, 19 rue Jean Savidan

le jeudi matin

Accueil de préférence sur RdV: contacter l'une ou l'autre des trois associations.

• • • • • Les professionnels préposés d'établissement ou exerçant à titre individuel

Qu'est-ce que c'est ?

Certains établissements de soins ou d'hébergement de personnes âgées emploient des mandataires à la protection des majeurs qui peuvent accompagner les personnes hospitalisées pour une longue durée ou les résidents en établissement.

Les professionnels exerçant à titre individuel, après habilitation, sont inscrits sur une liste départementale arrêtée par le Préfet.

Contacts

■ Préfecture / Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

Mission « Prévention et insertion en faveur des populations vulnérables »

1 place du Général de Gaulle - CS 32370 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Tél. 02 96 62 83 58

• • • • • Les associations d'usagers

- **Généralisations Mouvement Les Aînés ruraux (solidarité)**
2 av. du Chalutier sans pitié - BP 215 - 22192 PLÉRIN
Tél. 02 96 74 70 88
fede22@gmouv.org
www.gemouv22.fr
- **Centre d'Écoute ALMA 22 (maltraitance)**
BP 64618 - 22046 SAINT-BRIEUC CEDEX 2
Tél. 02 96 33 11 11 (vendredi 14h-17h)
contact.alma22@gmail.com
Tél. national 39 77
- **Association Le Gué (médiation familiale)**
17 rue Parmentier - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. 02 96 53 33 68 (mardi au vendredi)
- **Centre d'information sur les droits des femmes et des Familles- CIDFF (droit de la famille, violences conjugales, droit du travail, droit pénal)**
Maison Départementale des Associations
30 rue Brizeux - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. 02 96 78 47 82
contact@cidff22.fr
<http://cotesarmor.cidff.info/>
- **UFC Que choisir Côtes d'Armor (représentation locale des consommateurs, traitement des litiges)**
 - **Saint-Brieuc et ses environs**
3 rue Pierre Cléret - 22120 YFFINIAC - Tél. 02 96 78 12 76
contact@saintbrieuc.ufcquechoisir.fr
<http://saintbrieuc.ufcquechoisir.fr/>
 - **Paimpol - Lannion**
Villa Labenne – 16 rue Bécot – 22500 Paimpol
Tél. 02.96.20.58.76 | contact@paimpol.ufcquechoisir.fr | <http://paimpol.ufcquechoisir.fr>
- **Consommation, Logement et Cadre de vie (CLCV 22) (défense des consommateurs, des locataires, des usagers et du cadre de vie)**
12 rue Gustave Eiffel - 22000 SAINT-BRIEUC
cotesdarmor@clcv.org

Autres contacts utiles

• • • • • Numéros d'urgence

N° d'urgence européen: **112**

SAMU: **15**

Pompiers: **18**

Police secours: **17**

Pharmacies de garde: **32 37**

• • • • • Sites gouvernementaux

www.service-public.fr

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr



Glossaire

ACAP: Association Costarmoricaine d'Accompagnement et de Protection
ACS : Aide à la Complémentaire Santé
ALS: Allocation Logement à caractère Social
APA: Allocation Personnalisée d'Autonomie
APL: Allocation Personnalisée au Logement
APM: Association de Protection des Majeurs
ARDH: Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation
ASIR: Aide aux retraités en Situation de Rupture
CAF: Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT: Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail
CCAS: Centre Communal d'Action Sociale
CCE: Comité Cantonal d'Entraide
CDC: Communauté de Communes
CESU: Chèque Emploi Service Universel
CIAS: Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLIC: Centre Local d'Information et de Coordination
CMU: Couverture Maladie Universelle
CPAM: Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSS: Complémentaire Santé Solidaire
DIRECCTE: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DPAPH: Direction des Personnes Âgées et Personnes Handicapées (Département)
EHPA: Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées
EHPAD: Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EMA - SO 22 : Équipe mobile d'accompagnement du Sud Ouest Côtes d'Armor
FEPEM: Fédération des Particuliers Employeurs
HAD: Hospitalisation à Domicile
MDPH: Maison Départementale des Personnes Handicapées
MSA: Mutualité Sociale Agricole
PAP: Plan d'Actions Personnalisé
PASA: Pôle d'activités et de Soins Adaptés
PCH: Prestation de Compensation du Handicap
RSA: Revenu de Solidarité Active
SSI: Sécurité Social des Indépendants
UDAF: Union Départementale des Associations Familiales
UHR: Unité d'Hébergement Renforcée
Urssaf: Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
USLD: Unités de Soins de Longue Durée

Édition
Sept.
2021



CLIC de Lannion

Maison du Département de Lannion
13 boulevard Louis Guilloux
CS 40728
22304 LANNION CEDEX
Tél. 02 96 04 01 61
clic-lannion@cotesdarmor.fr



Côtes d'Armor
le Département

